

## SÉANCE DU 23 AVRIL 2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt-trois avril, à vingt heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la salle de Quartier de Viabon, en session ordinaire publique, sous la présidence de M. Julien BIRRE, Maire. Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par courriel aux conseillers municipaux le 14 avril 2026.

**PRÉSENTS :** Julien BIRRE, Stéphane CHANCOLLON, Vanessa VOYET, Marc HENRION, Vincent FAUCHEUX, François VASSORT, Gwenaëlle VINCHON, Corinne BOUCHET, Chantal LEMAIRE, Valérie MARTIN, Bruno WISSOCQ, Rebecca BRAULT, Laëtitia HOMMET, Marine KLIENKOFF, Morgan LANDEAU.

**ABSENTS EXCUSÉS :** Benoît LHOSTE (pouvoir à Vincent FAUCHEUX), Benjamin LIROCHON (pouvoir à Vanessa VOYET), Cindy FERNANDES (pouvoir à Marc HENRION).

Les membres présents formant la majorité des membres en exercice, M. Vincent FAUCHEUX est désigné secrétaire de séance en application de l'article L.2121-15 du CGCT.

Conseillers en exercice : 19

Nombre de présents : 16

Nombre de votants : 19

### ORDRE DU JOUR

- Approbation du procès-verbal de la séance du 09 avril 2026
- Compte Financier Unique 2025 : budget service de l'eau et budget principal
- Affectation des résultats
- Taux des impôts locaux
- Prix de l'eau
- Prix de location des salles
- Tarifs des concessions
- Vote des subventions aux associations
- Budget Primitif : budget service de l'eau et budget principal
- Questions diverses

#### 1. Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 09 avril 2026

VOTANTS : 19                      ABSTENTION(S) : 1    POUR :                      18    CONTRE :                      1

#### 2. Décisions du Maire

Validation du devis de l'agence MAMIAS 77 pour le remplacement des 2 moteurs de volées des cloches de l'église de Viabon pour un montant de 1.570 € HT, soit 1.884,00 € TTC.

## 3. Présentation des Budgets 2025 et 2026

### 3.1. Quelques explications

Chaque année, le conseil municipal doit déterminer le budget de la commune, qui prévoit les recettes et les dépenses. Il y a obligation d'équilibrer les comptes de recettes et les comptes de dépenses.

L'élaboration du budget est un acte fondamental :

- Il autorise juridiquement la commune à percevoir des recettes et à engager des dépenses ;
- Il est un outil de contrôle qui permet de suivre la gestion communale.

Notre commune possède 2 budgets :

- Le Budget Principal ;
- Le Budget Eau.

#### 3.1.1. Les recettes

Concernant le budget principal, les recettes de la commune ont 4 origines différentes :

- Les impôts locaux ;
- Les dotations de l'État ;
- Les emprunts ;
- Les revenus divers.

Les impôts locaux correspondent :

- La taxe d'habitation que nous percevons encore mais dont nous ne pouvons plus faire varier le taux ;
- La Taxe Foncière Bâti, payée par les propriétaires de maisons, appartements, commerces et usines ;
- La Taxe Foncière Non Bâti, payée par les propriétaires de terrain sans construction.

Le conseil municipal a possibilité de modifier à la hausse ou à la baisse le taux de ces impôts.

L'État reverse à chaque commune principalement une aide que l'on appelle la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF). Celle-ci varie suivant plusieurs critères dont le principal est la population.

Les communes peuvent également emprunter auprès des banques pour financer des investissements importants. Ainsi, la commune répartie le coût sur plusieurs années. C'est le conseil municipal qui décide de réaliser un emprunt ou non.

Les revenus divers sont par exemple les loyers perçus des logements communaux, les locations des différentes salles polyvalentes ou salles des fêtes par exemple. Tous ces revenus proviennent des tarifs des services votés par le conseil municipal.

#### 3.1.2. Les dépenses

Les dépenses sont classées en 2 sections :

- Les dépenses de fonctionnement qui regroupent :
  - Les salaires et charges sociales du personnel employé ;
  - L'entretien des rues, espaces verts et bâtiments publics ;
  - L'achat de fournitures diverses ;
  - Les subventions versées aux associations ;
  - Les indemnités versées aux maires, adjoints et maires délégués.
- Les dépenses d'investissement qui permettent :
  - L'achat de terrains ou bâtiments ;
  - La construction d'équipement ;
  - L'achat de matériels.

#### 3.1.3. Les remboursements d'emprunt

Le remboursement des emprunts se retrouve dans les 2 sections :

- Le capital se retrouve dans la section Investissement ;
- Les intérêts dans la section Fonctionnement.

## 3.2. Budget Service de l'Eau

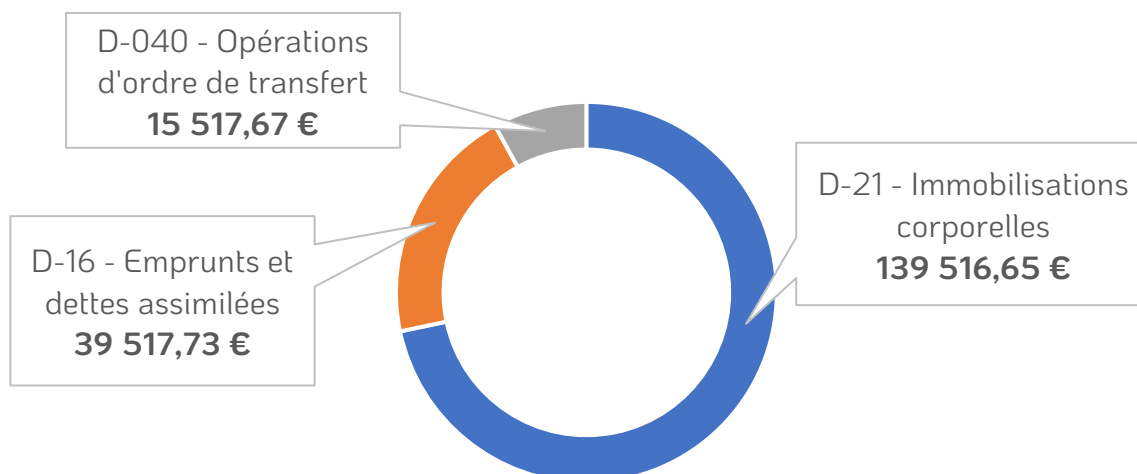
### 3.2.1. Section Investissement

CFU 2025

(CFU 2024)



- Dépenses d'investissement : 194.552,05 €



#### • Commentaires / Observations

##### **D-21 : Immobilisations corporelles : 139.516,65 €**

- Rénovation du système hydraulique du château d'eau (CE) de Villeau (54.729,96 €)
- Divers remplacements de compteurs (10.395,51 €)
- Renforcement des réseaux d'eau potable rue des Garennes à Auffains (38.683,92 €)
- Rénovation des échelles extérieures du CE de Villeau (35.707,26 €)

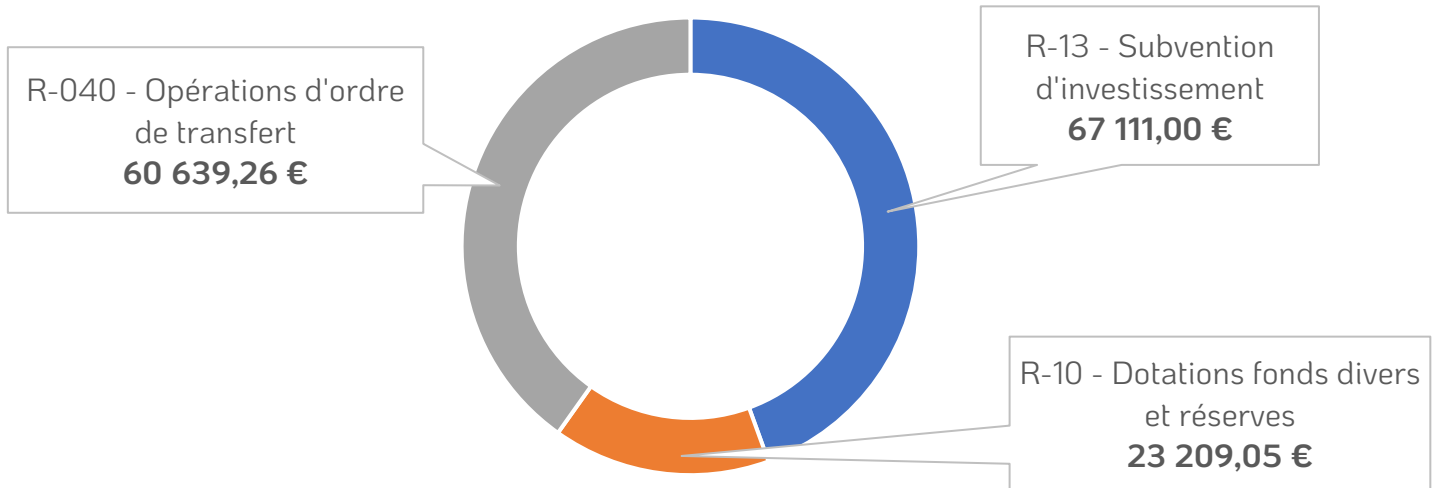
##### **D-16 : Emprunts et dettes assimilées : 39.517,73 €**

- Remboursement en capital des emprunts du budget de l'eau

##### **D-040 : Opérations d'ordre de transfert : 15.517,67 €**

- Amortissements des subventions perçues par rapport à des investissements réalisés

- Recettes d'investissement : 150.959,31 €



• Commentaires / Observations

**R-13 : Subventions d'investissement : 67.111 €**

- DETR pour la Sécurisation du CE de Villeau (12.278 €)
- FSIAREP (17.218 €)
- DETR pour la rénovation du système hydraulique du CE de Villeau (10.747 €)
- FDI pour le renforcement des réseaux d'eau potable à Auffains (26.868 €)

**R-10 : Dotations fonds divers et réserves : 23.209,05 €**

- Fonds de Compensation pour la Taxe sur la Valeur Ajoutée (FCTVA) – Remboursement de la TVA réglée lors des investissements.

**R-040 : Opérations d'ordre de transfert) : 60.639,26 €**

- Amortissements des investissements réalisés les années précédentes.

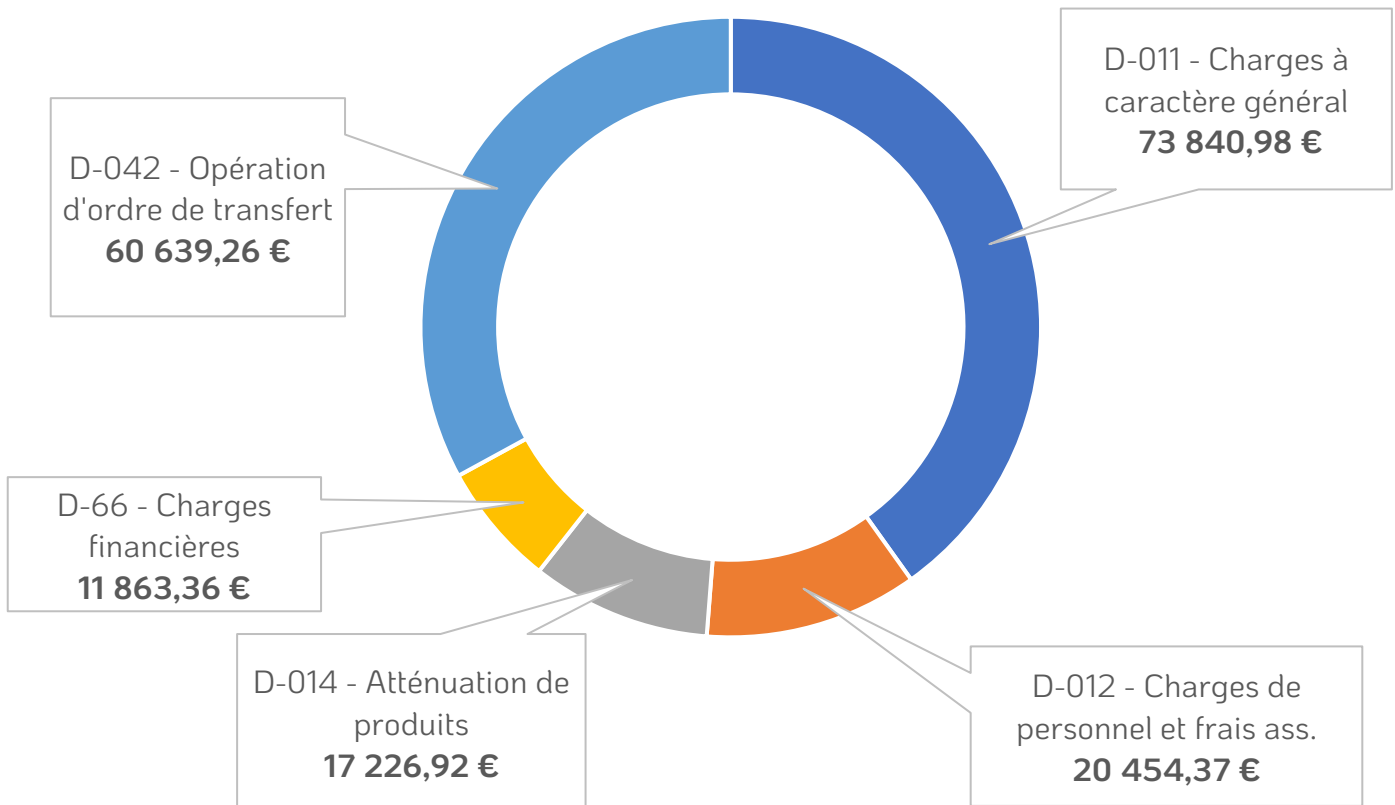
Les opérations d'ordre de transfert en recettes de la section investissement sont retrouvées en dépenses de la section de fonctionnement et celles en dépenses de la section investissement sont en contrepartie en recettes de la section de fonctionnement. L'objectif est de provisionner la rénovation de l'investissement initial lorsqu'il sera nécessaire.

Les opérations d'ordre de transfert correspondent ici aux amortissements des dépenses et recettes d'investissements.

### 3.2.2. Section Fonctionnement



- Dépenses de fonctionnement : 184.024,94 €



- Commentaires / Observations

Baisse du total général des dépenses de 13.500 € entre 2024 et 2025.

**D-011 (Charges à caractère général) : 73.840,98 €**

- Eau pour l'Herbechère (268,80 €, 4,68 € et 174,11 €) -> L'EP de l'Herbechère est fourni par la commune d'Ymonville. Il y a plusieurs années, une convention a été signée afin que la commune d'Ymonville approvisionne l'Herbechère en eau potable. La commune règle la facture auprès de la commune d'Ymonville et facture les administrés de l'Herbechère aux mêmes conditions que les autres administrés d'Éole-en-Beauce.
- Diverses réparations ont été réalisées au cours de l'année 2025 (3.608,63 € + 5.394 € = 9.002,63 €)
- La production de l'Eau Potable est réalisée par la Communauté de Communes Cœur de Beauce (CCCB) depuis de nombreuses années. Cette production est facturée à la commune. C'est ce qui est appelée « Interconnexion CCCB ».
- Les analyses CARSO correspondent aux coûts des analyses effectuées afin de contrôler l'eau potable distribuée par nos châteaux d'eau.
- Les frais PayFip correspondent au prélèvement du Trésor Public lorsque les administrés règlent leur facture d'eau potable par internet.
- Le département d'Eure-et-Loir a mis en place un fonds de solidarité afin d'aider les collectivités à réaliser différents travaux pour l'Eau Potable. Il s'agit du Fonds de Solidarité à l'Interconnexion et à l'Amélioration des Réseaux d'Eau Potable (FSIAREP). L'année 2023 n'avait pas été facturée en 2024, c'est pourquoi, nous avons 2 années réglées en 2025. Cette redevance est proportionnelle aux m<sup>3</sup> facturés aux administrés.

**D-012 (Charges de personnel et frais assimilés) : 20.454,37 €**

- Il s'agit du coût du temps passé par les agents communaux des services techniques et administratifs pour l'entretien du réseau d'eau potable, les relevés des compteurs et la facturation aux administrés. En 2025, les agents ont passé moins de temps qu'en 2024. Il y a eu plus de réparations qui ont été effectuées par des entreprises extérieures. Le Budget Principal (BP) facture ce coût au Budget de l'Eau (BE).

**D-014 (Atténuation de produits) : 17.226,92 €**

- Reversement de redevances à l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne

**D-65 (Autres charges de gestion courante) : 0,05 €**

- L'admission en non-valeur a uniquement pour objet de faire disparaître de la comptabilité des créances jugées irrécouvrables. Les motifs sont principalement l'insolvabilité

**D-66 (Charges financières) : 11.863,36 €**

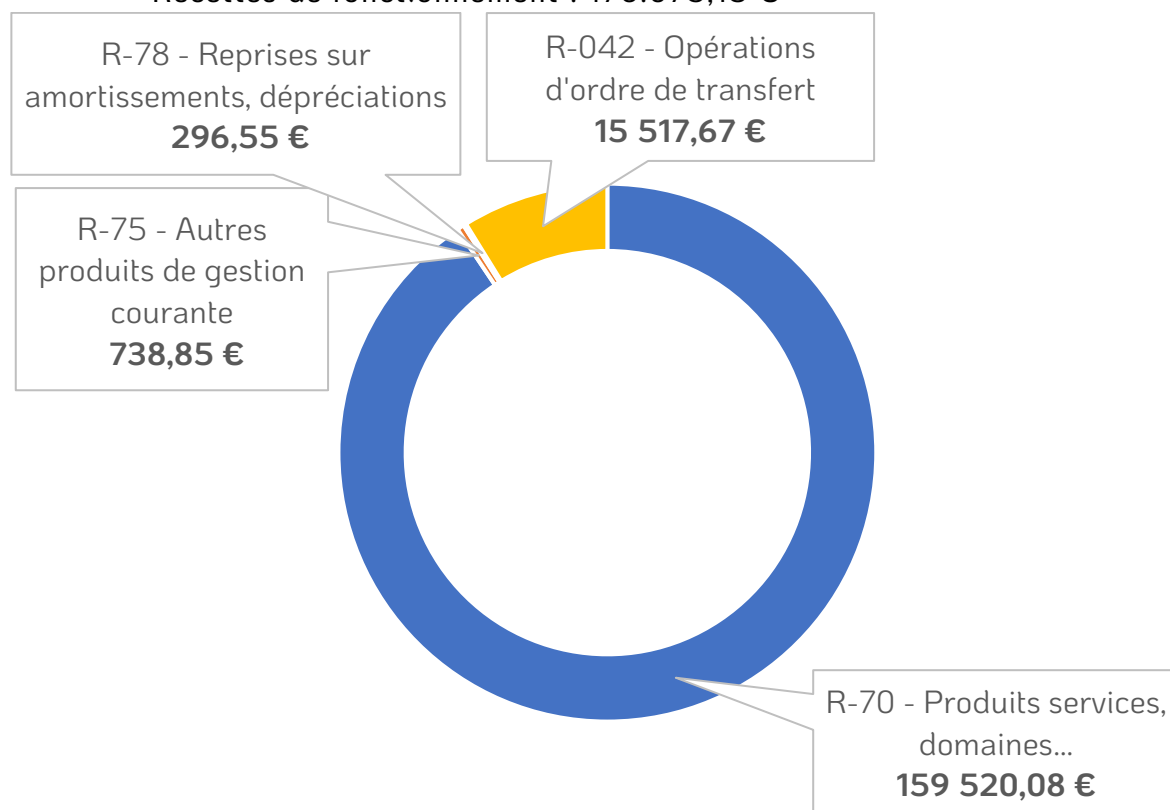
Les charges financières correspondent aux intérêts d'emprunts.

- Intérêts réglés à l'échéance : intérêts réglés au cours de l'année 2025.
- Intérêts Courus Non Échus (ICNE) positif : intérêts réglés en 2024 ou 2026, correspondant à des intérêts affectés à l'année 2025.
- ICNE négatif : intérêts réglés en 2025, mais affectés aux années 2024 et 2026.

**D-042 (Opération d'ordre de transfert) : 60.639,26 €**

Il s'agit de la contrepartie du chapitre R-040 de la section d'investissement. Pour rappel, il s'agit de l'amortissement des dépenses d'investissement.

- Recettes de fonctionnement : 176.073,15 €



- Commentaires / Observations

**R-70 (Produits des services, du domaine et ventes diverses) : 159.520,08 €**

- Vente d'eau (110.119,56 €) -> montant facturé au cours de l'année 2025, suivant la consommation d'eau potable des administrés.
- Redevance sur la consommation d'eau potable et autres taxes et redevances (21.127,59 € + 5.225,43 €). -> Redevance facturée aux administrés que la commune reverse.
- Locations de compteurs (23.047,50 €) -> montant facturé aux administrés lorsqu'ils sont reliés au réseau d'EP.

**R-75 (Autres produits de gestion courante) : 738,85 €**

- FCTVA perçu sur des opérations de fonctionnement.

**R-78 (Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions) : 296,55 €**

Lorsque la valeur d'un actif immobilisé a été surévaluée en dépréciation et qu'il faut corriger. Il s'agit d'opérations comptables décidés par le Trésor Public.

**R-042 (Opérations d'ordre de transfert entre section) : 15.517,67 €**

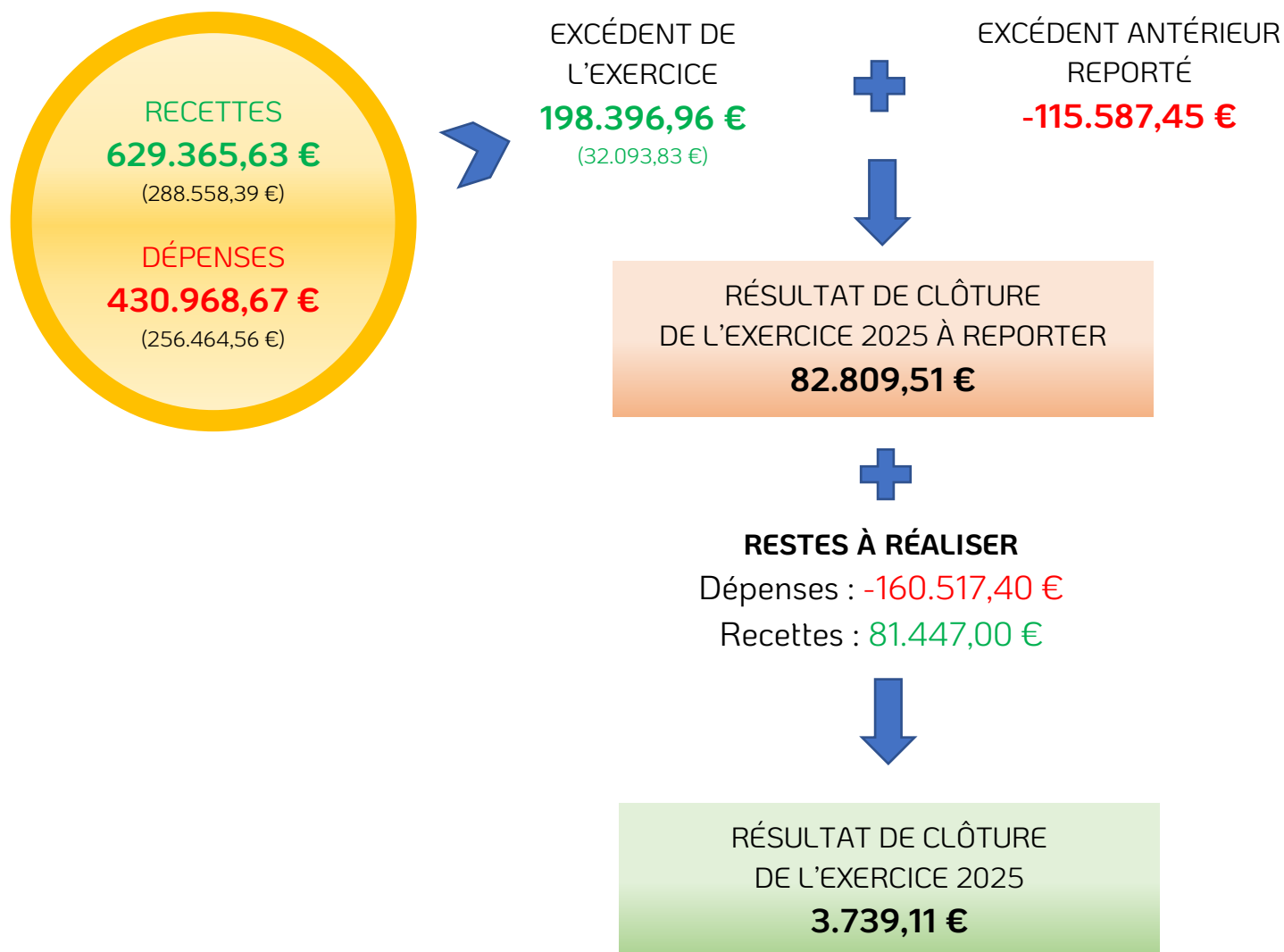
Contrepartie du chapitre D-040 de la section d'investissement.

### Variation des tarifs de l'eau potable

Date	Part fixe	Prix avec interconnexion	Redevance AELB Conso	Redevance AELB Performance	FSIAREP
01/04/2016	22,00 €	1,77	0,35		0,067
01/04/2017	22,00 €	1,68	0,35		0,067
01/04/2019	22,00 €	1,68	0,35		0,068
01/04/2019	25,00 €	1,65	0,35		0,068
01/06/2021	30,00 €	1,85 €	0,35		0,070
01/07/2022	30,00 €	1,70 €	0,30 €	0,02 €	0,073
01/07/2024	30,00 €	1,70 €	0,33 €		0,081
01/01/2025	30,00 €	1,70 €	0,34 €	0,02 €	0,081
01/07/2025	30,00 €	1,85 €	0,34 €	0,02 €	0,082
01/01/2026	30,00 €	1,94 €	0,33 €	0,03 €	0,080

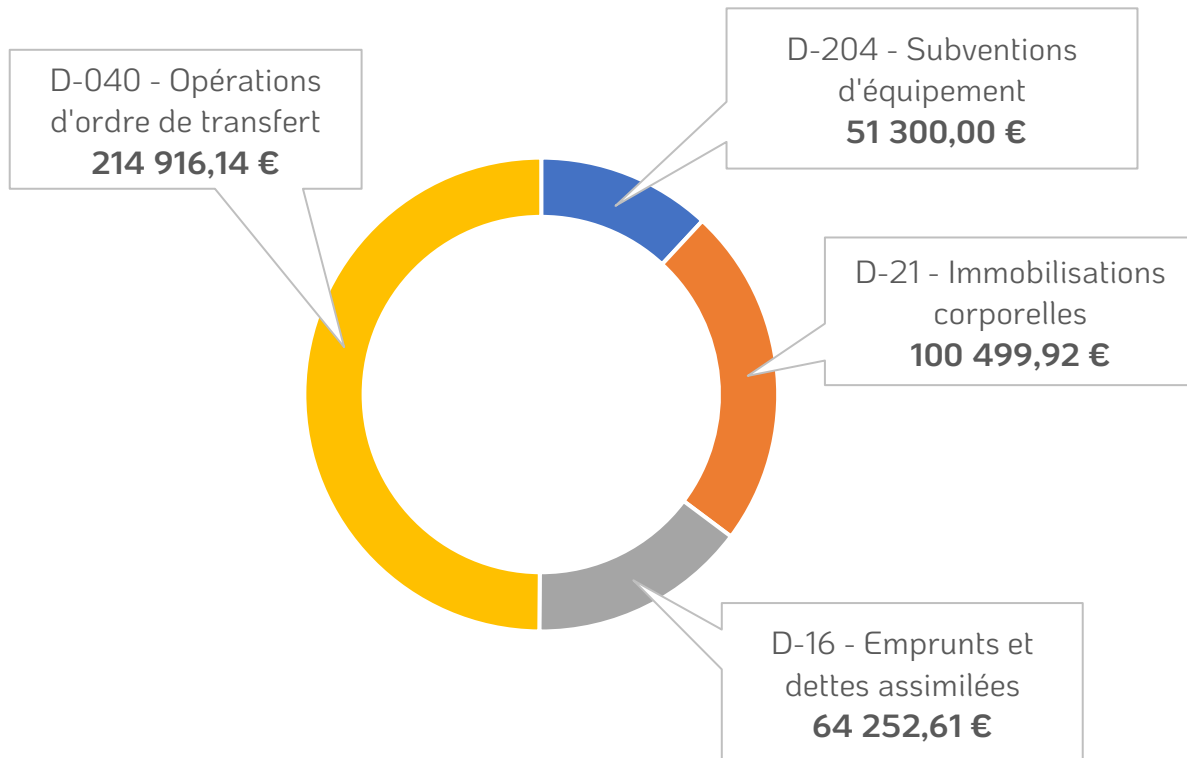
### 3.3. Budget PRINCIPAL

#### 3.3.1. Section Investissement



Les Restes À Réaliser (RAR) sont des dépenses engagées ou en cours, que la collectivité doit encore réglée en fin d'année.

- Dépenses d'investissement : 430.968,67 € (page 6-7)



- Commentaires / Observations

**D-204 (Subventions d'équipement) : 51.300,00 €**

Il s'agit des investissements réalisés par Territoire d'Énergie pour la commune

- Acompte pour enfouissement des réseaux aériens Auffains (5.400 €)
- Acompte pour enfouissement des réseaux aériens Viabon tranche 1 (45.900 €)

**D-21 (Immobilisations corporelles) : 100.499,92 €**

- Clôture 20 Bis rue de l'Épinette (1.089,35 €)
- Mare de Viabon (7.585,20 €)
- Portail de la Salle Polyvalente (SP) à Villeau (7.484,38 €)
- Puit d'infiltration à Saint-Léonard (5.496 €)
- Fosse septique du 20 Bis rue de l'Épinette (13.959,04 €)
- Acompte Enfouissement des réseaux aériens + Éclairage Public rue des Garennes à Auffains (20.994 €)
- Acompte Enfouissement des réseaux aériens + Éclairage Public Viabon T1 (29.520 €)
- Perforateur burineur (668,52 €)
- Nettoyeur haute pression (1.468,80 €)
- Radiateurs pour logement Villeau (639,80 €)
- Pompe À Chaleur pour le 20 Bis rue de l'Épinette (8.805,02 €)
- Divers matériels (2.334,75 €)
- Ballon d'eau chaude pour la Salle Des Fêtes (SDF) de Germignonville (250,75 €)
- Aspirateur (204,31 €)

**D-16 (Emprunts et dettes assimilées) : 64.252,61 €**

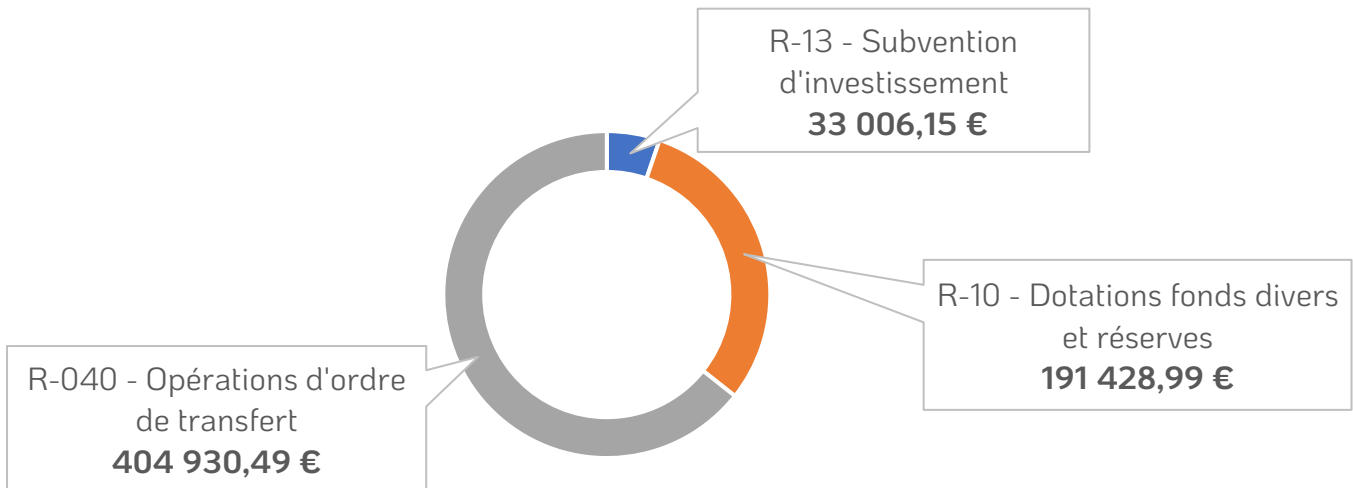
- Remboursement en capital des différents emprunts (63.428,46 €)
- Remboursement des cautions de 2 locataires (824,15 €)

**D-040 (Opérations d'ordre de transfert) : 214.916,14 €**

- Moins-value pour les ventes des logements communaux des 20 et 20 Bis rue de l'Épinette (214.916,14 €)

Montant qui sera retrouvé en R-042 de la section Fonctionnement.

- Recettes d'investissement : 629.365,63 €



- Commentaires / Observations

**R-13 (Subvention d'investissement) : 33.006,15 €**

- Sécurisation du point d'arrêt de Tortois et Tilleau (4.723 € Région)
- Accès PMR de la cour de la mairie annexe de Germignonville (3.825 € Fonds Départemental d'Investissement (FDI))
- Puit d'infiltration à Saint-Léonard (1.305 € FDI)
- Rénovation logement communal du 3 Bis rue de la Grande Barre (7.500 € Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET))
- Isolation combles de la mairie (4.010,16 € Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL))

**R-10 (Dotations fonds divers et réserves) : 191.428,99 €**

- FCTVA (10.856,80 €)
- Taxe d'Aménagement (11.878,62 €) -> Taxe perçue sur les aménagements réalisés sur la commune.
- Excédent de fonctionnement capitalisé (168.693,57 €) -> En fin d'année 2024, il était constaté un déficit de la section d'Investissement pour 168.693,57 €. La section de Fonctionnement vient compenser ce déficit.

**R-040 (Opérations d'ordre de transfert) : 404.930,49 €**

Il s'agit en grande partie des opérations comptables dues aux ventes de biens appartenant à la commune : les 20 et 20 Bis rue de l'Épinette à Bessay (368.916,14 €).  
Amortissement Subventions d'Organisme Publics divers (36.014,35 €)

- Les restes à réaliser :

**D-204 (Subventions d'équipement) : 3.700 €**

- Solde Enfouissement Auffains (3.700 €)

**D-21 (Immobilisations corporelles) : 156.817,40 €**

- Rénovation du parking de la SP de Fains la Folie (FLF) (11.572,80 €)
- Rebouchages voirie 2024 (6.990 €)
- Solde Enfouissement des réseaux aériens Auffains (22.298,60 €)
- Solde Enfouissement des réseaux aériens Viabon T1 (115.956 €)

**R-13 (Subvention d'investissement) : 81.447 €**

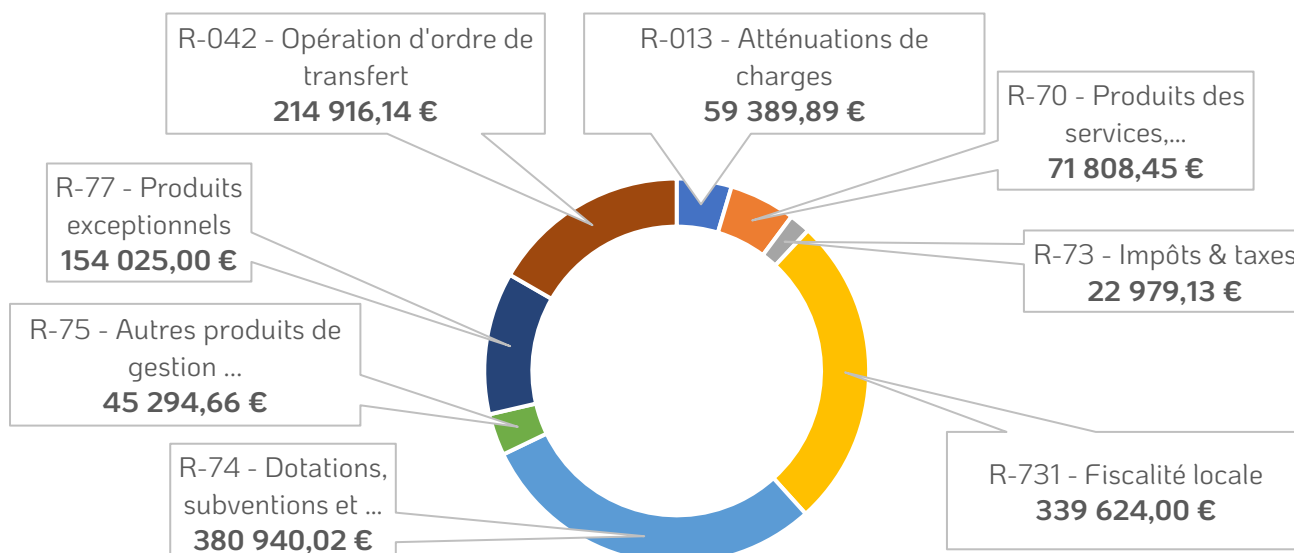
- Rénovation parking SP FLF (2.893 € FDI)
- Divers rebouchages voirie 2024 (4.875 € FDI)
- Enfouissement des réseaux aériens Auffains (12.929 € FDI)
- Enfouissement des réseaux aériens Viabon T1 (30.000 € FDI)
- Enfouissement des réseaux aériens Viabon T1 (27.000 € Territoire d'Énergie 28 (TE28))
- Enfouissement des réseaux aériens Auffains (3.750 € TE28)

Soit un solde déficitaire de restes à réaliser de – 79.070,40 €.

### 3.3.2. Section Fonctionnement



- Section Fonctionnement : Recettes 1.288.977,29 €



- Commentaires / Observations : Recettes (+ 337.240,58 €)

**R-013 (Atténuations de charges) : 59.389,89 € soit + 36.600 €**

Ces recettes proviennent de remboursements de salaires par l'assurance statutaire et l'assurance maladie, et du remboursement de la part salariale des tickets restaurants.

**R-70 (Produits des services, du domaine et ventes diverses) : 71.808,45 € soit - 12.000 €**

- Il y a eu 2 années de redevance pour le parc photovoltaïque de Baignolet en 2024.
- - 9.900 € de Mise à Disposition de personnel au Service Eau

**R-73 (Fiscalité locale) : 22.979,13 € soit -12.000 €**

- - 12.000 € du fonds national de péréquation des Droits de Mutation à Titre Onéreux (DMTO)

**R-731 (Impôts et taxes) : -11.600 €**

- L'État a réhaussé de 20 % à 30 % l'exonération de la TFPNB en faveur des terres agricoles. Cette exonération décidée par l'État n'est pas compensée.
- 3.235 € de Taxe sur les pylônes électriques se trouvant sur le territoire.

**R-74 (Dotation, subventions et participations) : 380.940,02 € soit -13.500 €**

- - 9.300 € de DGF (Dotation Globale de Fonctionnement)
- - 2.000 € de DSR (Dotation de Solidarité Rurale)

- En 2024, la commune a perçu une avance pour stériliser des chats => -19.400 €
- + 1.900 € de compensation des exonérations de TF
- + 5.000 € de dotation « Biodiversité »
- + 11.000 € de dotation « communes nouvelles ».

**R-75 (Autres produits de gestion courante) : 45.294,66 € soit - 9.500 €**

- - 5.600 € de Loyers – Fermages
- - 6.200 € de remboursement de sinistres

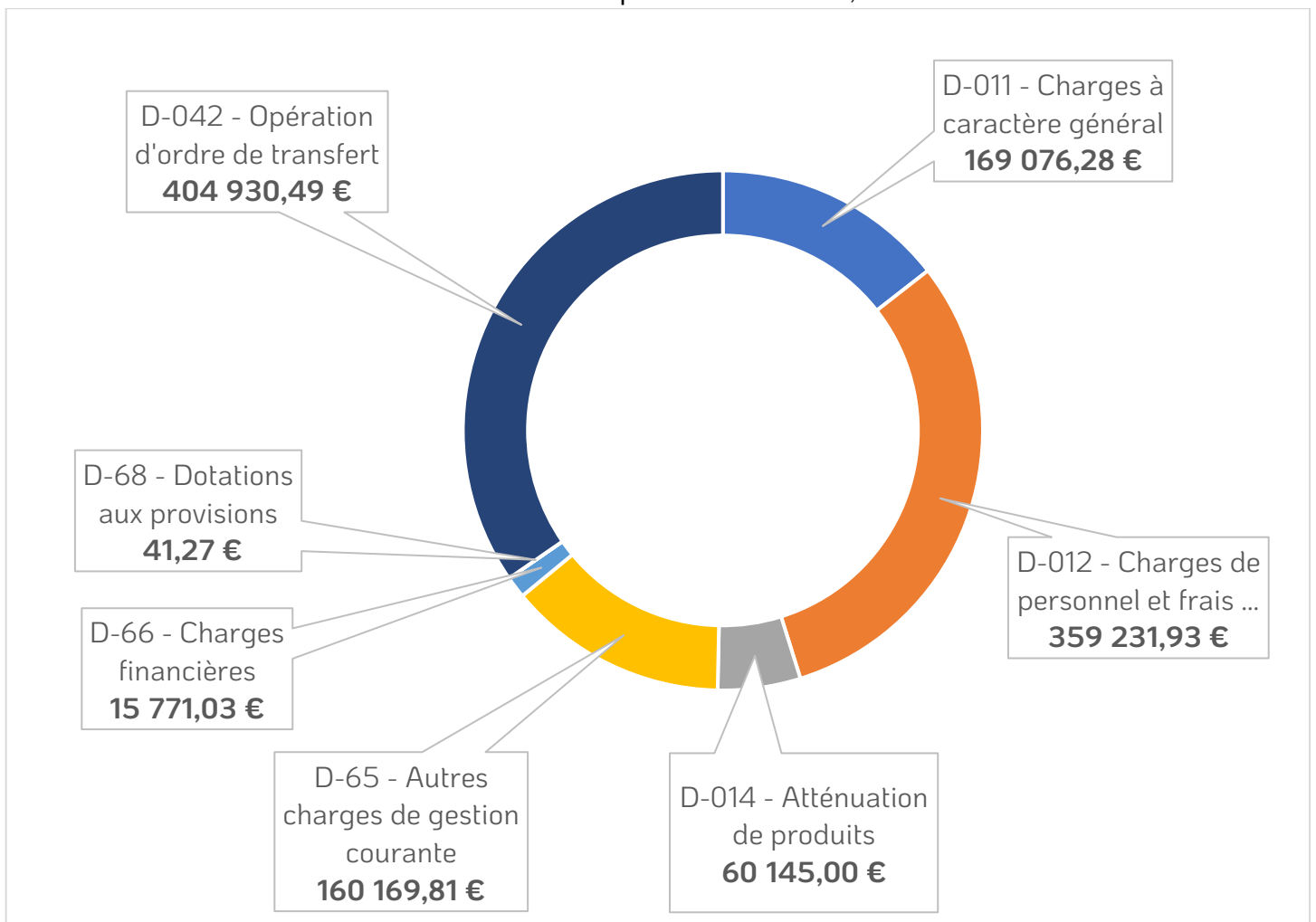
**R-77 (Produits exceptionnels) : 154.025 € soit + 154.000 €**

- Ventes des 20 et 20 Bis rue de l'Épinette

**R-042 (Opération d'ordre de transfert entre sections) : 214.916,14 € soit + 214.900 €**

- Moins-value des ventes des 20 et 20 bis rue de l'Épinette.

- Section Fonctionnement : Dépenses 1.169.365,81 €



- Commentaires / Observations : Dépenses (hausse de 13.000 €)

**D-011 (Charges à caractère général) : 169.076,28 € soit + 19.500 €**

- Bornage des 20 et 20 Bis rue de l'Épinette (1.680 €)
- + 1.700 € d'électricité
- + 2.200 € de carburant
- + 2.100 € de fournitures d'entretien
- + 1.400 € de petites fournitures
- Compte 60633 : Guirlande de Noël, réhausse pour la benne d'un camion, peinture pour la voirie, matériel pour l'abris bus, numéros et plaques de rues, paillage, panneaux, pièces pour la balayeuse, les tondeuses... (+ 7.450 €)
- + 300 € d'EPI

- 1.900 € de fournitures administratives
- Compte 6068 : Achat de fleurs pour 2.301,82 €
- Compte 611 : Frais de déchèterie, nids de guêpes et frelons
- Compte 613 : Location des photocopieurs
- Compte 615221 : Réparation des toitures de l'église et arsenal à Germignonville
- Compte 615231 : Élagage d'un bois (chemin de Chartres)
- Compte 615232 : Réparation d'Éclairage Public
- Compte 61551 : Entretien des camions, de la balayeuse, des tondeuses, du désherbeur...

Grosse révision de la balayeuse et de la tondeuse Grillo

- Compte 61558 : Diverses réparation de petits matériels
- Compte 6156 : Mise aux normes du coffret électrique d'un clocher + maintenance Segilog
- Compte 6161 : Assurance Villassur pour la protection de la commune.
- Compte 6168 : Diverses assurances (collaborateur, camions, tondeuses, balayeuse)
- Compte 617 : DPE (Diagnostic de Performance Énergétique) pour 3 Bis rue de la Grande Barre à Villeau et 4 rue du Moulin à Fains la Folie
- Compte 618 : Divers abonnements, contrôles techniques
- Compte 622 : 7.617,28 €

Contrôle SPANC pour 20 et 20 Bis rue de l'Épinette (240 €)

Frais d'acte de contentieux (1.350 €)

Frais de stérilisation des chats (env. 7.500 €)

- Compte 623 : 14.497,09 €

Carte cadeau pour les agents et colis, cérémonie des vœux, festivités du 14 juillet, feu d'artifice, composition pour les mariages, fleurs pour réaliser les gerbes des cérémonies, sapins de Noël, impression de l'Éolois

- Compte 626 : Frais postaux et frais de télécommunications
- Compte 6281 : Diverses adhésions
- Compte 6284 : Diverses redevances (SPANC, Taxes Ordures Ménagères, Eure-et-Loir Ingénierie)
- Compte 635 : Taxes foncières

**D-012 (Charges de personnel et frais assimilés) : 359.231,93 € soit + 19.200 €**

- Baisse de la rémunération du personnel titulaire (-7.300 €, départ de Jean-Luc)
- Hausse de la rémunération du personnel non titulaire (+12.200 €, arrivée de Jean-François)
- Hausse de l'indice + avancement
- Hausse des charges sociales (+12.400 € + 1.400 €)

**D-014 (Atténuation de produits) : 60.145 €**

- Pas de variation

**D-65 (Autres charges de gestion courante) : 160.169,81 € soit + 1.700 €**

- +1.900 € frais SDIS 28

**D-66 (Charges financières) : 15.771,03 € soit -2.500 €**

- Intérêts des remboursements d'emprunt

**D-68 (Dotations aux provisions) : 41,27 €**

**D-042 (Opération d'ordre de transfert entre sections) : 404.930,49 € soit + 365.000 €**

– Opérations d'ordre de transfert que l'on retrouve en Investissement R-040

### 3.4. Les dettes et créances

INDICATEURS FINANCIERS (en k€)	C.A. 2019	C.A. 2020	C.A. 2022	C.A. 2023	CFU 2024	CFU 2025
BP Capital restant dû au 31/12/N	800 216,49 €	674 964,19 €	778 110,50 €	705 021,65 €	631 236,53 €	567 648,08 €
BE Capital restant dû au 31/12/N	815 505,84 €	700 131,24 €	617 267,21 €	574 734,60 €	531 564,25 €	492 094,30 €
<b>Dettes globales</b>	<b>1 615 722,33 €</b>	<b>1 375 095,43 €</b>	<b>1 395 377,71 €</b>	<b>1 279 756,25 €</b>	<b>1 162 800,78 €</b>	<b>1 059 742,38 €</b>
<b>Dettes globales en €/hab.</b>	<b>1 281,30 €</b>	<b>1 088,75 €</b>	<b>1 103,07 €</b>	<b>1 011,67 €</b>	<b>919,21 €</b>	<b>853,25 €</b>
Compte 515 au 31/12/N (Trésorerie globale)	604 032,60 €	289 821,05 €	754 386,81 €	822 502,00 €	956 869,76 €	1 045 224,71 €
dont Compte 4511 au 31/12/N (Trésorerie Budget Eau)	214 162,59 €	234 689,40 €	326 981,91 €	297 409,03 €	259 103,03 €	231 909,44 €
Compte 515 - 4511 (Trésorerie nette BP)	389 870,01 €	55 131,65 €	427 404,90 €	525 092,97 €	697 766,73 €	813 315,27 €
BP Impayés	1 672,61 €	8 372,87 €	128 643,07 €	14 754,78 €	9 909,00 €	19 395,55 €
BE Impayés	15 301,58 €	22 903,80 €	27 918,08 €	29 151,61 €	18 597,48 €	14 274,87 €

#### 3.4.1. Les restes à recouvrer (créances) du Budget Principal

Situation au 31/12/2024 des créances arrêtées au 31/12/2024 : 9.909,00 €.

Situation au 31/12/2025 des créances arrêtées au 31/12/2025 : 14.274,87 €

Situation au 31/03/2026 des créances arrêtées au 31/12/2025 : 7.465,19 €.

Dont 4.771,45 € de loyers impayés foyer A et 1.925,61 € de loyers impayés foyer.

#### 3.4.2. Les restes à recouvrer (créances) du Budget Eau

Situation au 31/12/2024 des créances arrêtées au 31/12/2024 : 18.597,48 €.

Situation au 31/12/2025 des créances arrêtées au 31/12/2025 : 13.737,28 €.

Situation au 31/03/2026 des créances arrêtées au 31/12/2025 : 12.560,10 €.

#### 3.4.3. Les emprunts du Budget Principal : 568.295,79 €

Rappel : Annuité = Remboursement en capital + Intérêts

BP : EMPRUNTS	Fin	Taux	Annuité 2026	Capital au 31/12 N-1
37055000312955-Réhabilitation SP Villeau	31/10/2026	4,40%	4 571,08 €	4 448,09 €
BG4263-Enfouissement réseaux Bessay	28/12/2026	3,88%	3 089,08 €	3 015,60 €
Enfouissement réseaux Lutz	01/12/2027	3,95%	10 755,23 €	20 299,96 €
10278 37055 000-Acq. Maison Bessay	31/05/2029	4,20%	6 303,04 €	20 416,11 €
Travaux 2011 Germi	25/10/2030	4,49%	2 973,37 €	13 056,53 €
AD5706-Logements 3TER et 5 Villeau	14/11/2030	4,68%	8 034,84 €	35 635,49 €
Restructuration de la dette Baignolet	25/11/2032	4,54%	2 370,09 €	13 945,95 €
Enfouissement réseau Les Petites Bordes	30/01/2035	3,62%	8 564,54 €	62 882,03 €
Enfouissement 2015 - FLF r. Château d'eau + Neuf Setiers + Morais	25/03/2035	2,45%	5 746,01 €	50 419,62 €
Dissimulation réseaux La Folie Herbault	10/04/2035	3,39%	8 034,00 €	60 000,00 €
PLUS02-Réhabilitation Maison Bessay	01/10/2035	2,35%	2 380,15 €	21 564,55 €
Enfouissement réseaux 2016 Germi	10/05/2042	1,65%	3 569,36 €	51 543,86 €
Enfouissement réseaux FLF + Germi 2021	15/04/2046	0,95%	12 264,47 €	211 068,00 €
<b>Total</b>			<b>78 655,26 €</b>	<b>568 295,79 €</b>

### 3.4.4. Les emprunts du Budget Eau : 492.094,30 €

BE : EMPRUNTS	Fin	Taux	Annuité 2026	Capital au 31/12 N-
Réfection cuve château d'eau	25/03/2026	4,03%	4 999,69 €	4 806,01 €
Villeau-Renforcement réseau eau	28/12/2026	3,88%	2 118,16 €	2 067,76 €
Enfouissement réseau Lutz	25/06/2027	4,67%	4 373,60 €	8 000,00 €
Enfouissement réseaux tr.1	18/09/2028	3,60%	4 328,56 €	11 285,12 €
Enfouissement réseau Ohé - 2e	30/01/2035	3,62%	5 352,84 €	39 301,28 €
Réseau suite enfouissement 2015	25/03/2035	2,45%	1 276,89 €	11 204,37 €
Rénovation réseaux La Folie H.	10/04/2035	3,39%	3 749,20 €	28 000,00 €
Réseau Germignonville 2016	10/05/2042	1,65%	2 224,76 €	32 078,55 €
Réseau Germignonville 2016	10/05/2042	1,49%	839,92 €	12 395,11 €
BEI-Réseau Viabon + Baignolet 2018	25/10/2043	1,95%	15 182,92 €	230 145,41 €
Germignonville 2013	01/11/2043	2,23%	2 177,40 €	29 999,84 €
Réseau Eau B + Via 2019	01/07/2049	1,55%	4 174,52 €	82 810,85 €
<b>Total</b>			<b>50 798,46 €</b>	<b>492 094,30 €</b>

### 3.4.5. Divers ratios

- Pour le Budget Principal (BP)

BP : CAPACITÉ D'ÉPARGNE (en k€)	C.A. 2019	C.A. 2020	C.A. 2022	C.A. 2023	CFU 2024	CFU 2025
R-013 - Atténuations de charges	4,7	10,2	9,2	14,1	22,8	59,4
R-70 - Produits des services,...	39,6	42,3	173,2	78,6	91,2	71,8
R-73 - Impôts & taxes	0,0	0,0	0,0	0,0	35,1	23,0
R-731 - Fiscalité locale	325,3	316,1	330,6	338,1	351,3	339,6
R-74 - Dotations, subventions et ...	399,6	313,5	336,5	365,1	394,5	380,9
R-75 - Autres produits de gestion ...	62,3	52,0	56,7	66,4	56,9	45,3
<b>RECETTES DE GESTION</b>	<b>831,5</b>	<b>734,2</b>	<b>906,2</b>	<b>862,3</b>	<b>951,7</b>	<b>920,0</b>
D-011 - Charges à caractère général	140,7	127,5	134,4	171,1	149,5	169,1
D-012 - Charges de personnel et frais ...	246,5	251,3	271,0	297,5	340,0	359,2
D-014 - Atténuation de produits	108,7	55,4	55,4	55,4	60,3	60,1
D-65 - Autres charges de gestion courante	127,3	134,5	157,3	149,9	158,4	160,2
<b>DÉPENSES DE GESTION</b>	<b>623,1</b>	<b>568,7</b>	<b>618,0</b>	<b>674,0</b>	<b>708,2</b>	<b>748,6</b>
<b>ÉPARGNE DE GESTION</b>	<b>208,4</b>	<b>165,5</b>	<b>288,1</b>	<b>188,3</b>	<b>243,6</b>	<b>171,4</b>
R-77 - Produits exceptionnels	8,9	2,4	4,0	8,0	0,0	154,0
D-66 - Charges financières	28,5	25,7	22,6	20,5	18,3	15,8
D-67 - Charges exceptionnelles	9,0	1,3	1,6	4,7	0,0	0,0
<b>ÉPARGNE BRUTE</b>	<b>179,8</b>	<b>140,9</b>	<b>267,9</b>	<b>171,1</b>	<b>225,3</b>	<b>309,7</b>
D-16 - Emprunts et dettes assimilées	90,7	125,7	80,7	73,1	73,8	64,3
<b>ÉPARGNE NETTE</b>	<b>89,1</b>	<b>15,2</b>	<b>187,2</b>	<b>98,0</b>	<b>151,5</b>	<b>245,4</b>

L'épargne de gestion doit permettre de rembourser les annuités d'emprunt (D-66 et D-16).

L'épargne nette permet de constater la capacité de la commune pour investir.

BP : INDICATEURS D'ENDETTEMENT (en k€)	C.A. 2019	C.A. 2020	C.A. 2022	C.A. 2023	CFU 2024	CFU 2025
BP Capital restant dû au 01/01/N	890,3	800,2	858,6	778,1	705,0	631,2
BP Remboursement en capital	90,1	125,1	80,5	74,0	73,8	63,4
BP Nouvel emprunt	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
BP Capital restant dû au 31/12/N	800,2	675,0	778,1	705,0	631,2	567,6
<b>BP Dette en €/hab.</b>	<b>634,6</b>	<b>534,4</b>	<b>615,1</b>	<b>557,3</b>	<b>499,0</b>	<b>457,0</b>
BP Épargne Brute	179,8	140,9	267,9	171,1	225,3	309,7
<b>BP Capacité de désendettement (en année)</b>	<b>4,4</b>	<b>4,8</b>	<b>2,9</b>	<b>4,1</b>	<b>2,8</b>	<b>1,8</b>

- Pour le Budget Eau (BE)

BE : CAPACITÉ D'ÉPARGNE (en k€)	C.A. 2019	C.A. 2020	C.A. 2022	C.A. 2023	CFU 2024	CFU 2025
R-70 - Produits services, domaines...	190,3	179,5	192,3	171,0	153,8	159,5
R-75 - Autres produits de gestion courante	0,0	0,0	1,2	0,0	0,3	0,7
<b>TOTAL RECETTES DE GESTION</b>	<b>190,3</b>	<b>179,5</b>	<b>193,5</b>	<b>171,0</b>	<b>154,1</b>	<b>160,3</b>
D-011 - Charges à caractère général	61,8	69,8	91,2	72,6	72,2	73,8
D-012 - Charges de personnel et frais ass.	0,0	0,0	19,2	34,1	30,0	20,5
D-014 - Atténuation de produits	22,0	24,8	22,4	21,8	20,2	17,2
D-65 - Autres charges de gestion courante	0,0	0,0	4,2	0,0	0,0	0,0
<b>TOTAL DÉPENSES DE GESTION</b>	<b>83,7</b>	<b>94,6</b>	<b>137,0</b>	<b>128,5</b>	<b>122,4</b>	<b>111,5</b>
<b>ÉPARGNE DE GESTION</b>	<b>106,6</b>	<b>84,9</b>	<b>56,5</b>	<b>42,4</b>	<b>31,7</b>	<b>48,7</b>
R-77 - Produits exceptionnels	0,0	0,0	0,5	0,0	0,3	0,0
D-66 - Charges financières	18,7	18,0	15,1	14,6	13,4	11,9
D-67 - Charges exceptionnelles	5,1	0,0	0,8	0,0	0,0	0,0
<b>ÉPARGNE BRUTE</b>	<b>82,8</b>	<b>66,9</b>	<b>41,1</b>	<b>27,8</b>	<b>18,6</b>	<b>36,9</b>
D-16 - Emprunts et dettes assimilées	37,8	115,4	41,8	42,4	43,2	39,5
<b>ÉPARGNE NETTE</b>	<b>45,0</b>	<b>-48,5</b>	<b>-0,7</b>	<b>-14,6</b>	<b>-24,6</b>	<b>-2,6</b>

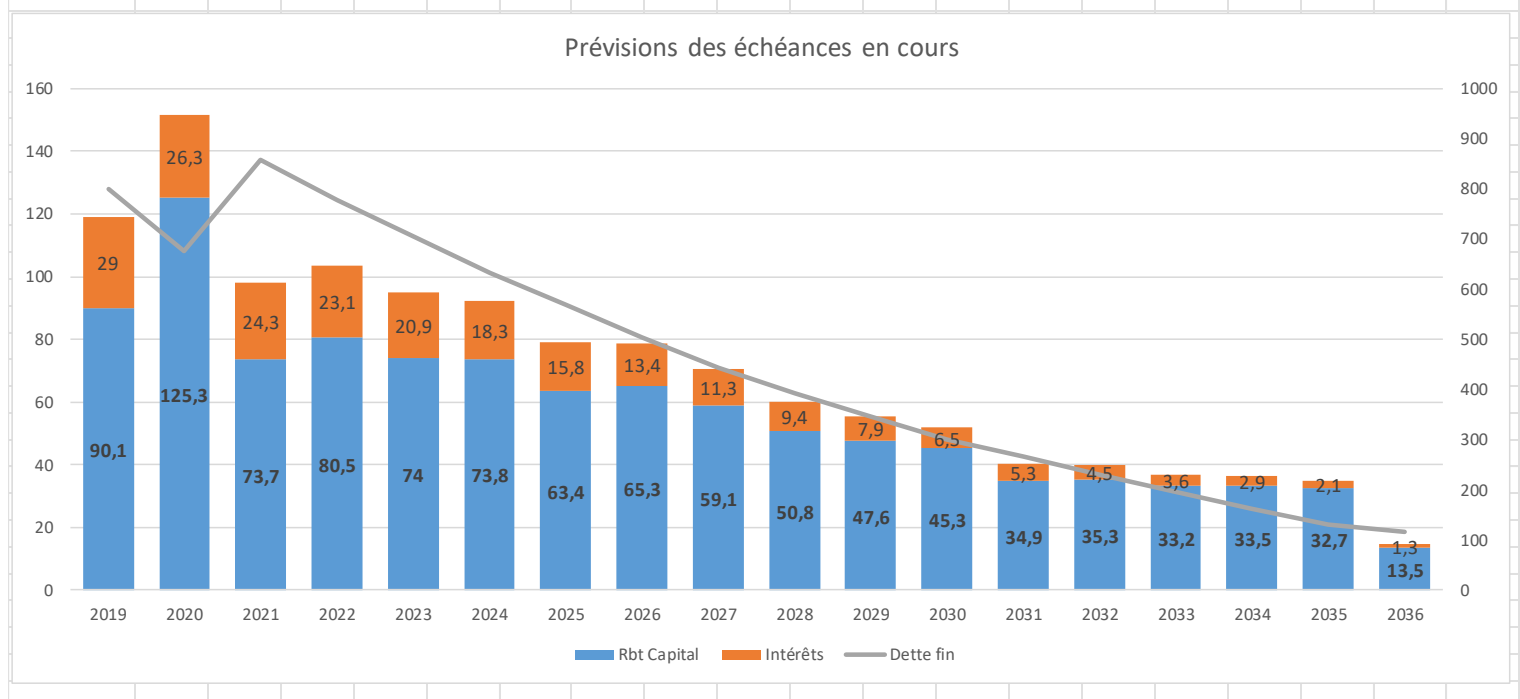
BE : INDICATEURS D'ENDETTEMENT (en k€)	C.A. 2019	C.A. 2020	C.A. 2022	C.A. 2023	CFU 2024	CFU 2025
BE Capital restant dû au 01/01/N	753,2	815,5	659,1	617,3	574,7	531,6
BE Remboursement en capital	37,7	115,4	41,8	42,5	43,2	39,5
BE Nouvel emprunt	100,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
BE Capital restant dû au 31/12/N	815,5	700,1	617,3	574,7	531,6	492,1
<b>BE Dette en €/hab.</b>	<b>646,7</b>	<b>554,3</b>	<b>488,0</b>	<b>454,3</b>	<b>420,2</b>	<b>396,2</b>
BE Épargne Brute	82,8	66,9	41,1	27,8	18,6	36,9
<b>BE Capacité de désendettement (en année)</b>	<b>9,9</b>	<b>10,5</b>	<b>15,0</b>	<b>20,7</b>	<b>28,6</b>	<b>13,3</b>

L'épargne nette permet de constater que le Budget Eau n'a pas de capacité à investir sans diminuer son Fond de Roulement.

### 3.4.1. Échéanciers des emprunts

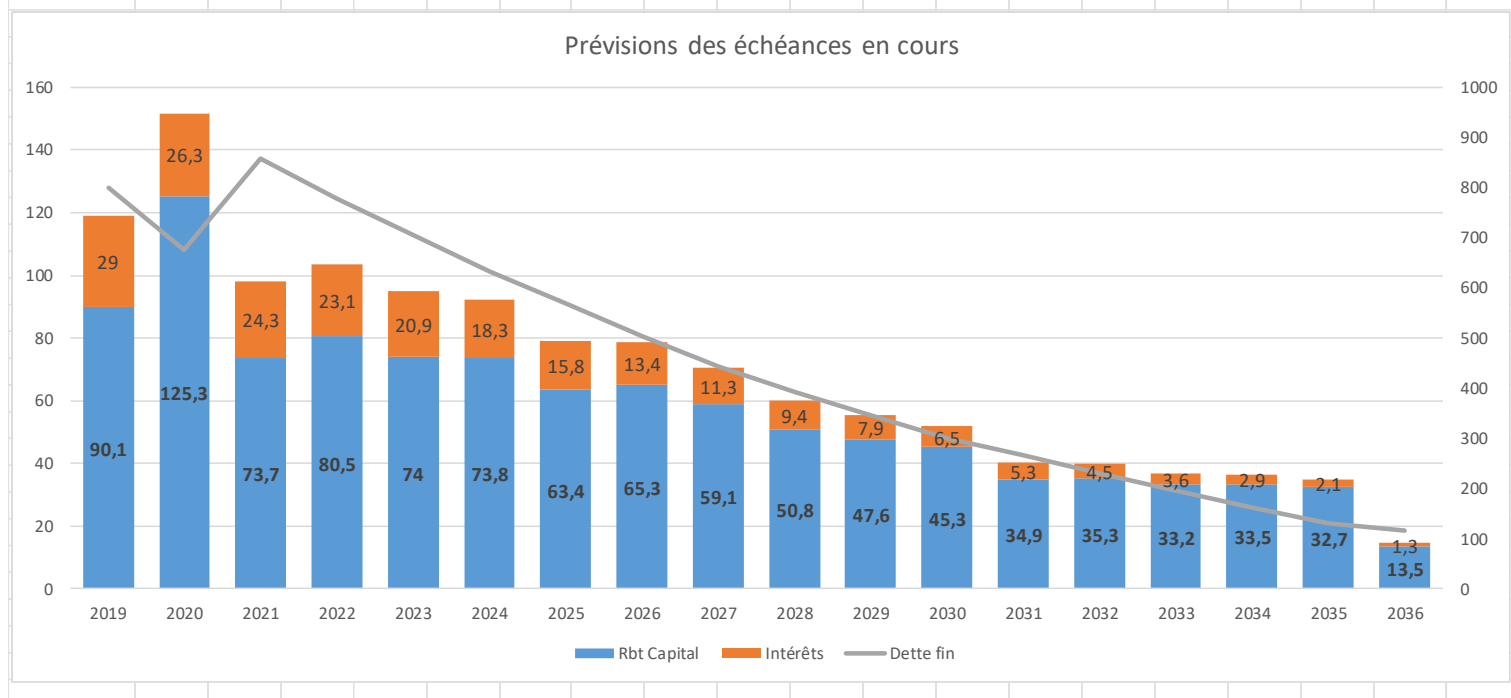
- Pour le Budget Principal

Année	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	2034	2035	2036	2037
Rbt Capital	90,1	125,3	73,7	80,5	74	73,8	63,4	65,3	59,1	50,8	47,6	45,3	34,9	35,3	33,2	33,5	32,7	13,5	13,6
Intérêts	29	26,3	24,3	23,1	20,9	18,3	15,8	13,4	11,3	9,4	7,9	6,5	5,3	4,5	3,6	2,9	2,1	1,3	1,2
Échéances	119,1	151,5	98	103,6	94,9	92,1	79,2	78,7	70,5	60,2	55,5	51,8	40,3	39,8	36,9	36,3	34,8	14,9	14,8
Dettes fin	800,2	675	858,6	778,1	705	631,2	568,3	503	443,9	393,1	345,5	300,3	265,3	230,1	196,9	163,4	130,7	117,2	103,6



## - Pour le Budget Eau

Année	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	2034	2035	2036	2037
Rbt Capital	43,8	44,2	44,6	44,9	45,3	45,7	46	46,4	46,8	47,1	47,5	47,8	48,2	48,6	48,9	49,3	49,7	50	50,4
Intérêts	37,7	115,4	41,1	41,8	42,5	43,2	39,5	40,3	33,9	29,3	26,4	26,8	27,1	27,5	27,8	28,2	28,6	20,9	21,3
Échéances	20,8	18,7	16,8	15,5	14,5	14	12,4	10,5	9,3	8,4	7,7	7,1	6,5	5,9	5,3	4,7	4	3,4	3
Dettes fin	58,5	134,1	57,9	57,3	57,1	57,2	51,9	50,8	43,2	37,7	34,2	33,9	33,6	33,4	33,1	32,8	32,6	24,3	24,3



Indicateurs d'endettement	CFU 2025
BP Capital restant dû au 01/01/N	631 236,53 €
BP Remboursement en capital	63 428,46 €
BP Nouvel emprunt	
BP Capital restant dû au 31/12/N	567 648,08 €
BE Capital restant dû au 01/01/N	531 564,25 €
BE Remboursement en capital	39 517,73 €
BE Nouvel emprunt	
BE Capital restant dû au 31/12/N	492 094,30 €
Compte 515 au 31/12/N (Trésorerie globale)	1 045 224,71 €
Compte 4511 au 31/12/N (Trésorerie Budget Eau)	231 909,44 €
Compte 515 - 4511 (Trésorerie nette BP)	813 315,27 €
BP Impayés	14 274,87 €
BE impayés	13 737,28 €

## 4. Approbation des comptes financiers uniques et des affectations de résultats

### - Le Compte Financier Unique (CFU)

Le Compte Financier Unique est un document budgétaire qui remplace à la fois le compte de gestion et le compte administratif, et qui sera obligatoire à compter du 1er janvier 2026 pour toutes les communes, EPCI, ASA et AFP (cf. II de l'article 242 de la loi n°2018-1317 de finances pour 2019).

## 4.1. Budget annexe Eau

### 4.1.1. Approbation du Compte Financier Unique

Approbation du compte financier unique 2025 du budget annexe eau.

Le maire, Julien BIRRE, s'absente au moment du vote.

M. Marc HENRION, président de séance, indique aux membres du conseil municipal que M. Jean-François LAPAQUELLERIE trésorier de la commune, a transmis le compte financier unique du budget annexe service des eaux pour l'exercice 2025 et invite les membres du conseil municipal à approuver ce compte financier unique, dont les résultats globaux s'établissent ainsi qu'il suit :

<b>BE : Investissement - Dépenses</b>	<b>CFU 2025</b>	<b>BE : Investissement - Recettes</b>	<b>CFU 2025</b>
D-21 - Immobilisations corporelles	139 516,65 €	R-13 - Subvention d'investissement	67 111,00 €
D-16 - Emprunts et dettes assimilées	39 517,73 €	R-10 - Dotations fonds divers et réserves	23 209,05 €
D-040 - Opérations d'ordre de transfert	15 517,67 €	R-040 - Opérations d'ordre de transfert	60 639,26 €
<b>TOTAL DÉPENSES Investissement</b>	<b>194 552,05 €</b>	<b>TOTAL RECETTES Investissement</b>	<b>150 959,31 €</b>
<b>BE : Fonctionnement - Dépenses</b>	<b>CFU 2025</b>	<b>BE : Fonctionnement - Recettes</b>	<b>CFU 2025</b>
D-011 - Charges à caractère général	73 840,98 €	R-70 - Produits services, domaines...	159 520,08 €
D-012 - Charges de personnel et frais ass.	20 454,37 €	R-75 - Autres produits de gestion courante	738,85 €
D-014 - Atténuation de produits	17 226,92 €		
D-65 - Autres charges de gestion courante	0,05 €		
<b>TOTAL DÉPENSES DE GESTION</b>	<b>111 522,32 €</b>	<b>TOTAL RECETTES DE GESTION</b>	<b>160 258,93 €</b>
D-66 - Charges financières	11 863,36 €	R-77 - Produits exceptionnels	0,00 €
D-67 - Charges exceptionnelles	0,00 €		
<b>TOTAL RECETTES Réelles Fonctionnement</b>	<b>123 385,68 €</b>	<b>TOTAL RECETTES Réelles Fonctionnement</b>	<b>160 258,93 €</b>
D-68 - Dotations aux amortissements et aux provisions	0,00 €	R-042 - Opérations d'ordre de transfert	15 517,67 €
D-042 - Opération d'ordre de transfert	60 639,26 €		
<b>TOTAL RECETTES Globales Fonctionnement</b>	<b>184 024,94 €</b>	<b>TOTAL RECETTES Globales Fonctionnement</b>	<b>175 776,60 €</b>

ABSTENTION : 0

CONTRE :

POUR : 18

### 4.1.2. Affectation des résultats du budget annexe Service des Eaux

Affectation des résultats du budget annexe eau.

Le Conseil Municipal d'Éole-en-Beauce, après avoir entendu le compte financier unique de l'exercice 2025 ; statuant sur l'affectation du résultat d'investissement et de fonctionnement 2025 ; constatant que le compte financier unique présente les résultats suivants :

#### Section Investissement

Recettes 2025	150 959,31 €
- Dépenses 2025	194 552,05 €
<b>Déficit 2025</b>	<b>-43 592,74 €</b>
Report Excédent cumulé 2024	172 497,04 €
<b>Excédent cumulé 2025</b>	<b>128 904,30 €</b>

Report de l'excédent Investissement cumulé 2025 de 128 904,30 € au compte  
Recette Investissement 2026 R-001

#### Section Fonctionnement

Recettes 2025	176 073,15 €
- Dépenses 2025	184 024,94 €
<b>Déficit 2025</b>	<b>-7 951,79 €</b>
Report Excédent cumulé 2024	99 378,83 €
<b>Excédent cumulé 2025</b>	<b>91 427,04 €</b>

Report de l'excédent Fonctionnement cumulé 2025 de 91 427,04 €  
au compte Recette Fonctionnement 2026 R-002

ABSTENTION : 0

CONTRE : 0

POUR : 19

## 4.2. Budget Principal

### 4.2.1. Approbation du Compte Financier Unique

#### Approbation du compte financier unique 2025 du budget principal.

Le maire, Julien BIRRE, s'absente au moment du vote.

M. Marc HENRION, président de séance, indique aux membres du conseil municipal que M. Jean-François LAPAQUELLERIE trésorier de la commune, a transmis le compte financier unique du budget principal pour l'exercice 2025 et invite les membres du conseil municipal à approuver ce compte financier unique, dont les résultats globaux s'établissent ainsi qu'il suit :

<b>BP : Investissements - Dépenses</b>	<b>CFU 2025</b>	<b>BP : Investissements - Recettes</b>	<b>CFU 2025</b>
D-204 - Subventions d'équipement	51 300,00 €	R-13 - Subvention d'investissement	33 006,15 €
D-21 - Immobilisations corporelles	100 499,92 €	R-10 - Dotations fonds divers et réserves	191 428,99 €
D-16 - Emprunts et dettes assimilées	64 252,61 €	R-021 - Virement section fonctionnement	0,00 €
D-040 - Opérations d'ordre de transfert	214 916,14 €	R-040 - Opérations d'ordre de transfert	404 930,49 €
<b>TOTAL DÉPENSES Investissements</b>	<b>430 968,67 €</b>	<b>TOTAL Recettes Investissements</b>	<b>629 365,63 €</b>
<b>BP : Fonctionnement - Dépenses</b>	<b>CFU 2025</b>	<b>BP : Fonctionnement - Recettes</b>	<b>CFU 2025</b>
D-011 - Charges à caractère général	169 076,28 €	R-013 - Atténuations de charges	59 389,89 €
D-012 - Charges de personnel et frais ...	359 231,93 €	R-70 - Produits des services,...	71 808,45 €
D-014 - Atténuation de produits	60 145,00 €	R-73 - Impôts & taxes	22 979,13 €
D-65 - Autres charges de gestion courante	160 169,81 €	R-731 - Fiscalité locale	339 624,00 €
		R-74 - Dotations, subventions et ...	380 940,02 €
		R-75 - Autres produits de gestion ...	45 294,66 €
<b>DÉPENSES DE GESTION</b>	<b>748 623,02 €</b>	<b>RECETTES DE GESTION</b>	<b>920 036,15 €</b>
D-66 - Charges financières	15 771,03 €	R-77 - Produits exceptionnels	154 025,00 €
<b>TOTAL DÉPENSES Réelles Fonctionnement</b>	<b>764 394,05 €</b>	<b>TOTAL RECETTES Réelles Fonctionnement</b>	<b>1 074 061,15 €</b>
D-68 - Dotations aux provisions	41,27 €	R-040 - Recette d'ordre de transfert	0,00 €
D-042 - Opération d'ordre de transfert	404 930,49 €	R-042 - Opération d'ordre de transfert	214 916,14 €
<b>TOTAL DÉPENSES Globales Fonctionnement</b>	<b>1 169 365,81 €</b>	<b>TOTAL RECETTES Globales Fonctionnement</b>	<b>1 288 977,29 €</b>

ABSTENTION : 0

CONTRE : 0

POUR : 18

### 4.2.2. Affectation des résultats du budget principal

#### Affectation des résultats du budget principal.

Le Conseil Municipal d'Éole-en-Beauce, après avoir entendu le compte financier unique de l'exercice 2025 ; statuant sur l'affectation du résultat de l'investissement et de fonctionnement 2025 ; constatant que le compte financier unique présente les résultats suivants :

#### Section Investissement

Recettes 2025	629 365,63 €
- Dépenses 2025	430 968,67 €
= <b>Excédent 2025</b>	<b>198 396,96 €</b>
- Report Déficit cumulé 2024	-115 587,45 €
= <b>Excédent investissement à reporter 2025</b>	<b>82 809,51 €</b>
- Restes à réaliser d'investissement dépenses	-160 517,40 €
- Restes à réaliser d'investissement recettes	81 447,00 €
= <b>Excédent 2025 comptabilisé</b>	<b>3 739,11 €</b>

Report de l'excédent Investissement cumulé 2025 de 82 809,51 € au compte  
Recette Investissement 2026 R-001

## Section Fonctionnement

Recettes 2025	1 288 977,29 €
- Dépenses 2025	1 169 365,81 €
= <b>Excédent 2025</b>	<b>119 611,48 €</b>

+ Report Excédent cumulé 2024	649 510,43 €
= <b>Excédent cumulé 2025</b>	<b>769 121,91 €</b>

**Excédent Fonctionnement à reporter** **769 121,91 €**

Report de l'excédent Fonctionnement cumulé 2025 de 769 121,91 €  
au compte Recette Fonctionnement 2026 R-002

ABSTENTION : 0

CONTRE : 0

POUR : 19

## 5. Approbation des Budgets Primitifs 2025

Contrairement à l'État, les collectivités locales doivent voter des budgets primitifs équilibrés.

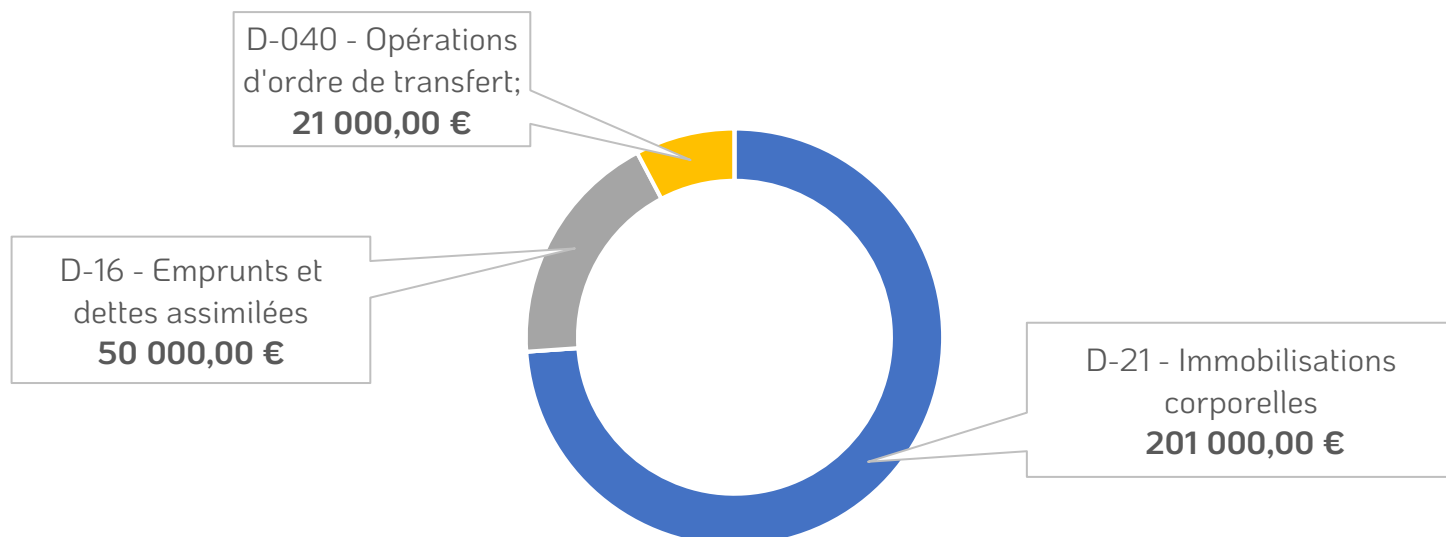
### 5.1. Budget EAU

Le budget annexe de l'eau est réalisé pour la compétence distribution de l'eau. La compétence production est exercée par la Communauté de Communes Cœur de Beauce (CCCB).

#### 5.1.1. Section Investissement

Budget équilibré à 272.000 € (308.997,04 € en BP 2025)

*En dépenses d'Investissement – Budget Eau*



- Commentaires / Observations

**D-21 (Immobilisations corporelles) : 201.000 €**

83.623,44 € de Rénovation de Cuve et Ravalement du CE de Villeau sont prévus.

Le chapitre D-21 permet d'équilibrer le budget primitif.

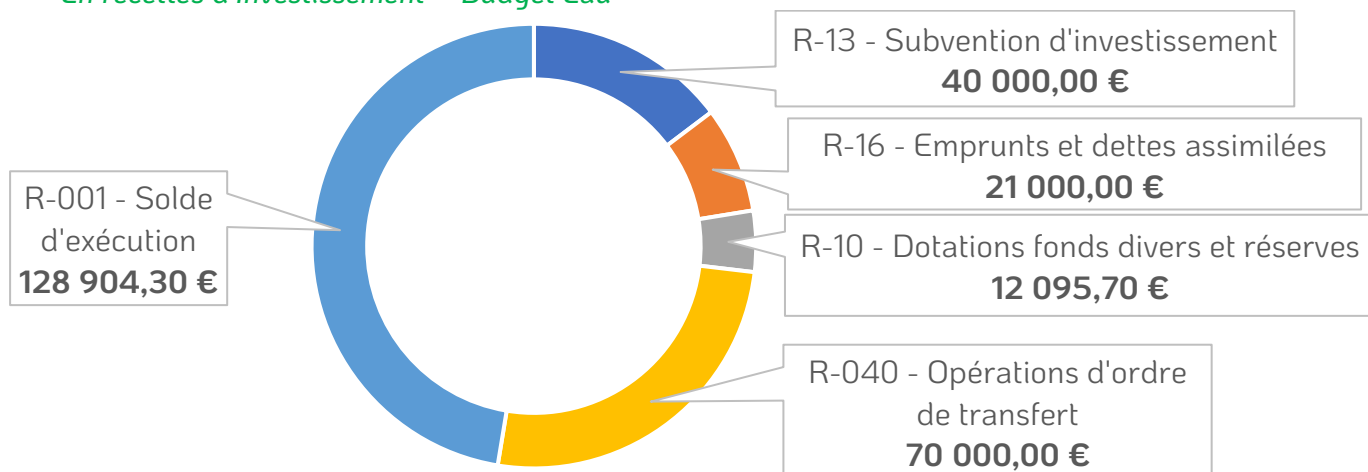
**D-16 (Emprunts et dettes assimilées) : 50.000 €**

40.306,65 € prévus.

**D-040 (Opérations d'ordre de transfert) : 21.000 €**

Les amortissements doivent augmenter suite aux derniers investissements réalisés.

### En recettes d'Investissement – Budget Eau



- Commentaires / Observations

**R-13 (Subvention d'investissement) : 40.000 €**

Plus de 54.000 € de subventions sont espérés (DETR + FSIAREP)

**R-16 (Emprunts et dettes assimilées) : 21.000 €**

Il est créé afin de permettre à la commune de faire un emprunt pour le budget de l'eau si nécessaire.

**R-10 (Dotations fonds divers et réserves) : 12.095,70 €**

Prévision du FCTVA à percevoir. Ce chapitre sert pour l'équilibre.

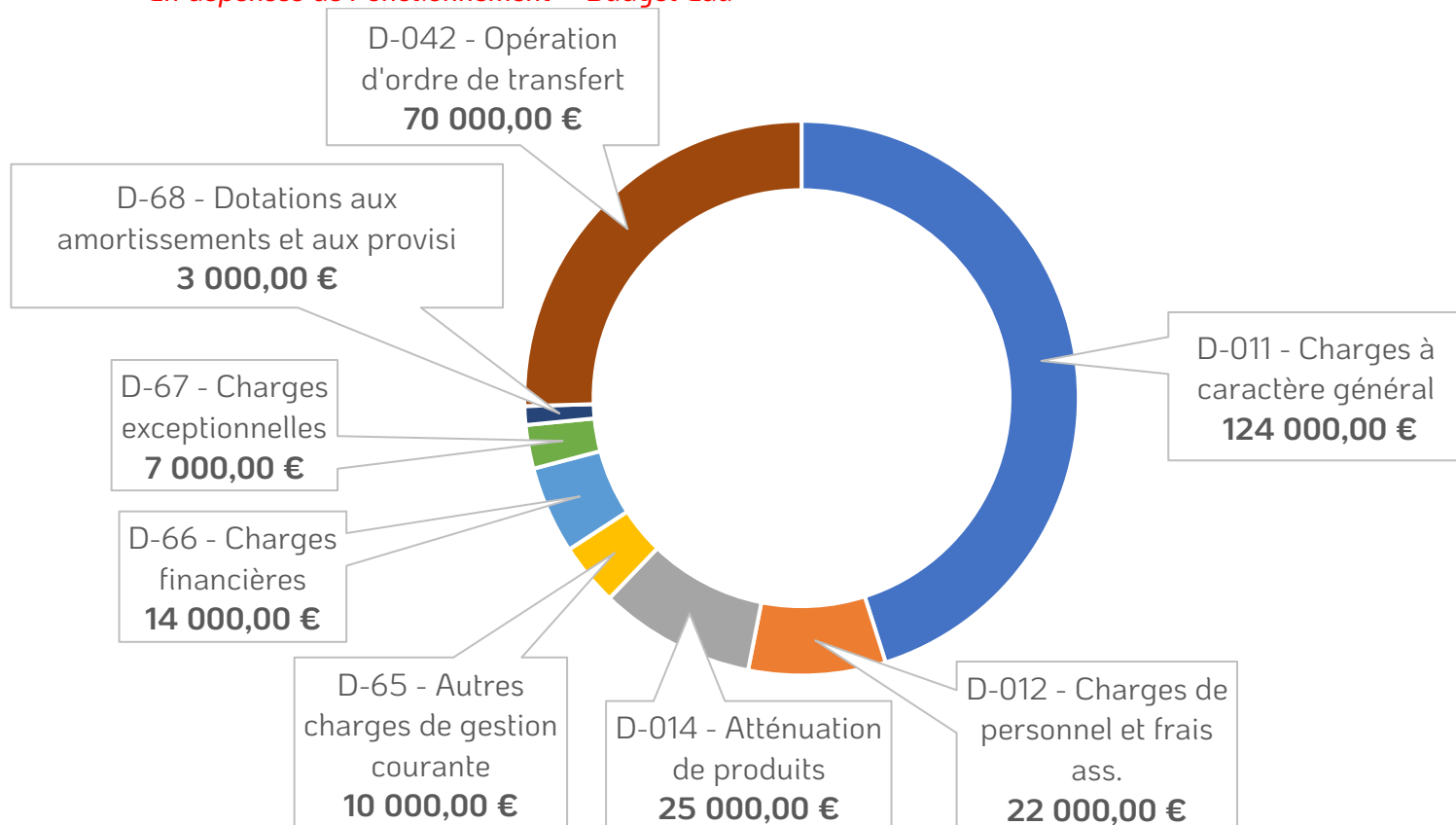
**R-001 (Solde d'exécution) : 128.904,30 €**

Il correspond au solde cumulé 2025 de la section investissement.

### 5.1.2. Section Fonctionnement

Budget équilibré à 275.000 € (351.678,83 € en BP 2025)

#### En dépenses de Fonctionnement – Budget Eau



- Commentaires / Observations

**D-011 (Charges à caractère général) : 124.000 €**

Permet d'équilibrer le budget primitif.

**D-012 (Charges de personnel et frais assimilés) : 22.000 €**

Permet au Budget Général de facturer le travail des agents au service de l'eau.

**D-014 (Atténuation de produits) : 25.000 €**

Le budget primitif 2025 avait été doublé dans le cas où le transfert de la distribution de l'eau potable aurait été acté.

**D-65 (Autres charges de gestion courante) : 10.000 €**

Est stable par rapport au budget primitif 2025.

**D-66 (Charges financières) : 14.000 €**

Est identique à celui de l'année 2025.

**D-67 (Charges exceptionnelles) : 7.000 €**

Provision si besoin d'annuler des titres sur des exercices précédents

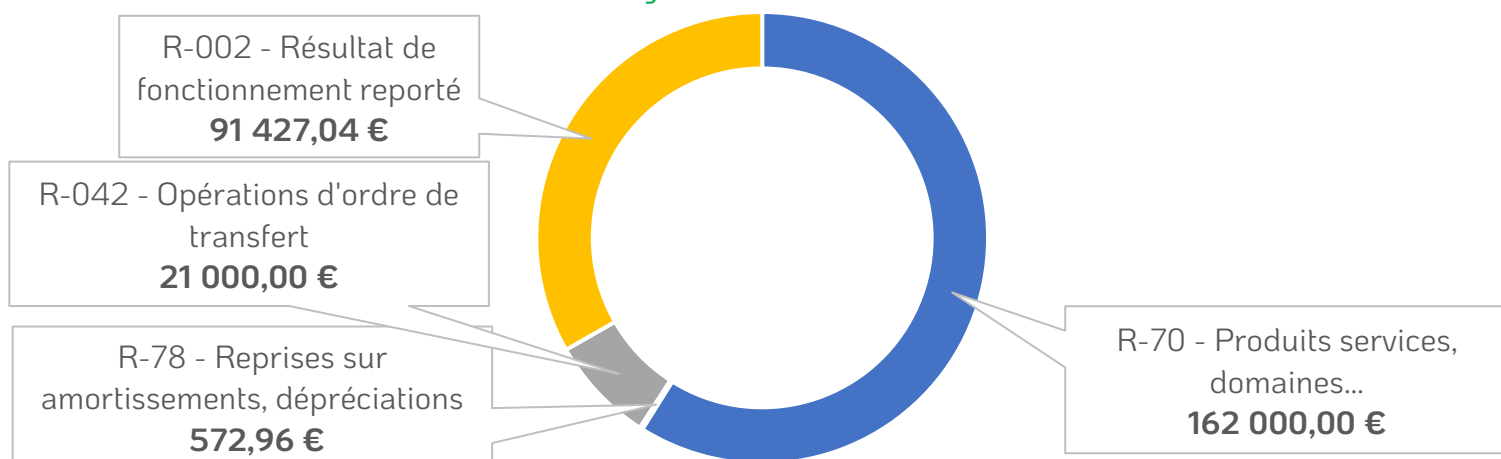
**D-68 (Dotations aux amortissements et provisions) : 3.000 €**

Est augmenté.

**D-042 (Opération d'ordre de transfert) : 70.000 €**

Correspond aux dotations aux amortissements, qui tiendront compte des investissements réalisés sur Auffains.

### En recettes de Fonctionnement – Budget Eau



- Commentaires / Observations

**R-70 (Produits services, domaines...) : 162.000 €**

Passé à 162.000 € de façon à tenir compte de la hausse des tarifs depuis le 01/01/2026.

**R-78 (Reprises sur amortissements, dépréciations) : 572,96 €**

Sert à prévoir les recettes dues aux reprises sur amortissement.

**R-042 (Opérations d'ordre de transfert) : 21.000 €**

Contrepartie du chapitre D-040 de la section Investissement

**R-002 (Résultat de fonctionnement reporté) : 91.427,04 €**

Correspond au report de l'excédent cumulé 2025 de la section fonctionnement.

### Vote du budget primitif 2026 du budget eau.

Le conseil municipal, après en avoir étudié et voté le Compte Financier Unique 2025 du budget de l'eau de la commune, et l'affectation des résultats, approuve le budget primitif 2026 de l'eau qui s'équilibre :

- En section de fonctionnement à 275.000 €
- En section d'investissement à 272.000 €

ABSTENTION : 0

CONTRE : 0

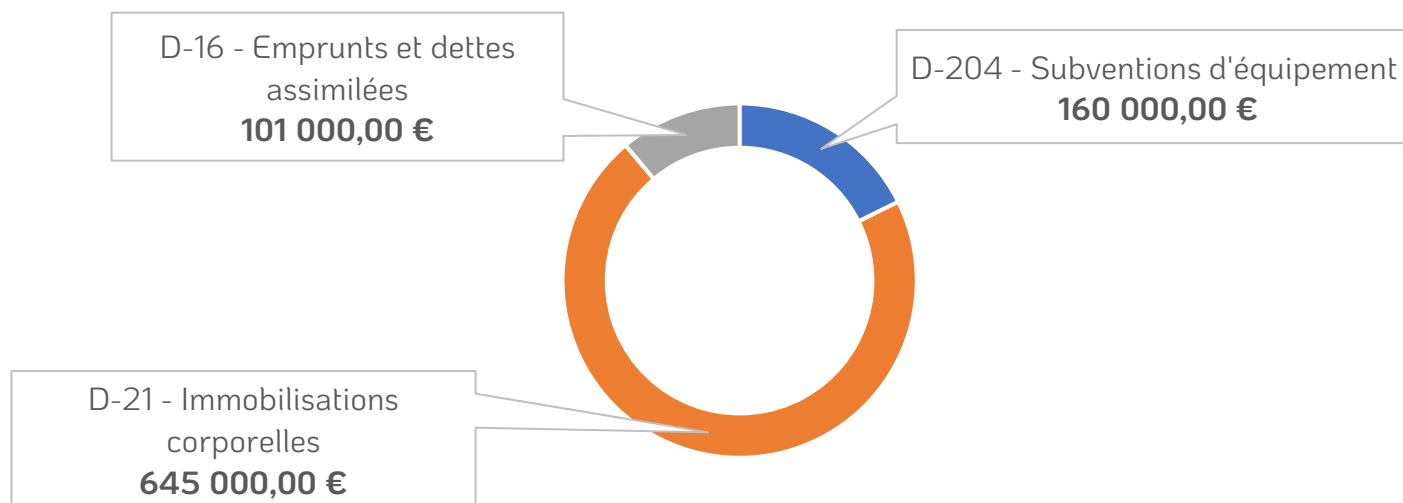
POUR : 19

## 5.2. Budget PRINCIPAL

### 5.2.1. Section Investissement

Budget équilibré à 906.000 € (958.087,45 € en BP 2024).

*En dépenses d'Investissement – Budget Principal (page 5-6)*



- Commentaires / Observations

**D-204 : 160.000 €**

- Solde Enfouissement Auffains (7.200 € prévus / 5.435,64 € constatés)
- Solde Enfouissement Viabon T1 (5.100 €)
- Enfouissement Viabon T2 (52.750 €)
- Prévision Enfouissement Sevestreville (50.000 €)

Total des dépenses prévues = 115.050 €.

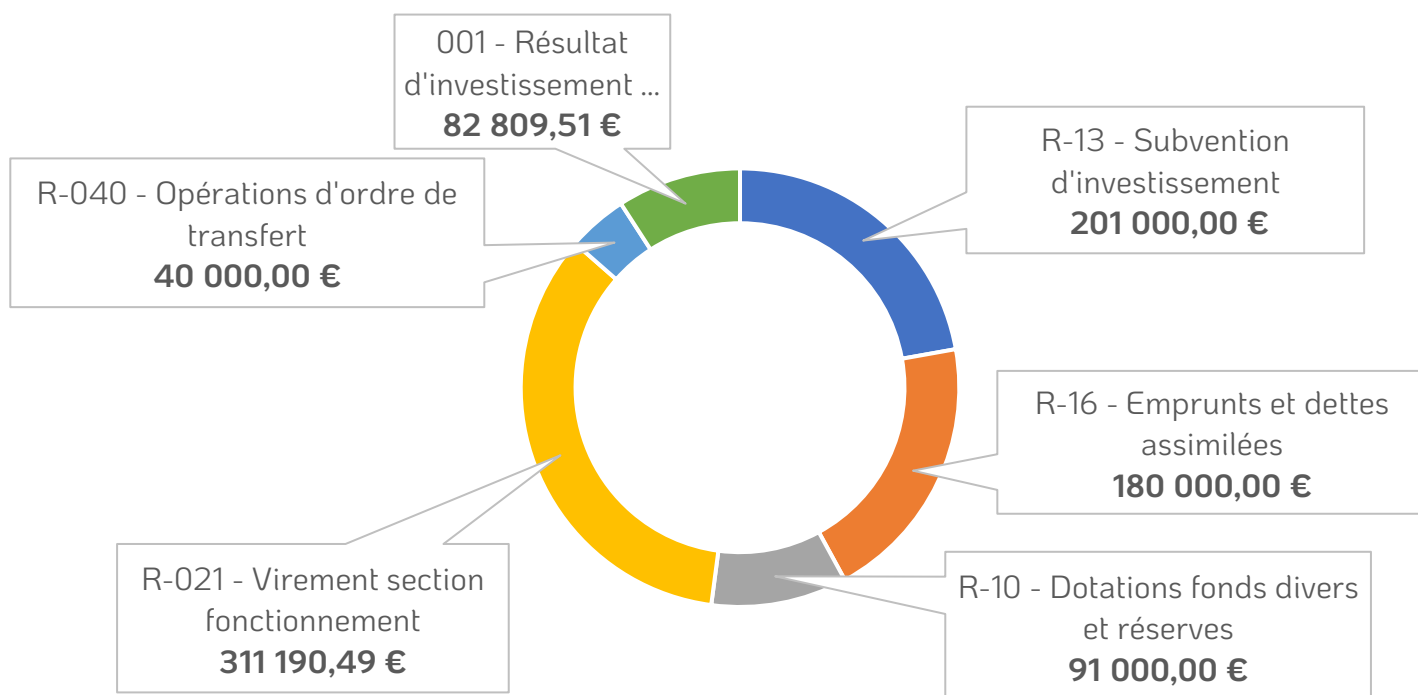
**D-21 : 645.000 €**

- Relevage de tombes (25.000 € TTC)
- Rénovation logement du 3 Bis rue de la Grande Barre (43.097,23€)
- Rénovation parking SP FLF (11.572,80 €)
- Rénovation logement du 4 rue du moulin à FLF (72.505,24 €)
- Sécurisation 4 clochers (14.985,76 €)
- Clôture Portail Salle de Quartier (18.030,42 €)
- Voirie Mellay-Morais-Éranville (80.806,80 €)
- Solde rebouchage voirie 2024 (9.468 €)
- Évacuation Eau Pluviale Baignolet (7.494 €)
- Solde Enfouissement réseaux aériens Auffains (18.798,60 € prévus)
- Solde Enfouissement réseaux aériens Viabon T1 (71.150 €)
- Solde Enfouissement réseaux aériens Viabon T2 (133.176 €)
- Reprise de la compétence Éclairage Public Germignonville et Baignolet (57.000 €)
- Provision pour défibrillateurs et extincteurs (20.000 €)
- Remplacement du matériel informatique (6.000 €)
- Rénovation / Installation de lave-vaisselle (15.000 €)

**D-16 : 101.000 €**

- Remboursement en capital prévu pour l'année : 65.271,68 €
- Remboursement anticipé des emprunts afférents aux logements de Bessay (+33.000 €)

### En recettes d'Investissement – Budget Principal



Des subventions sont déjà notifiées suivant les investissements.

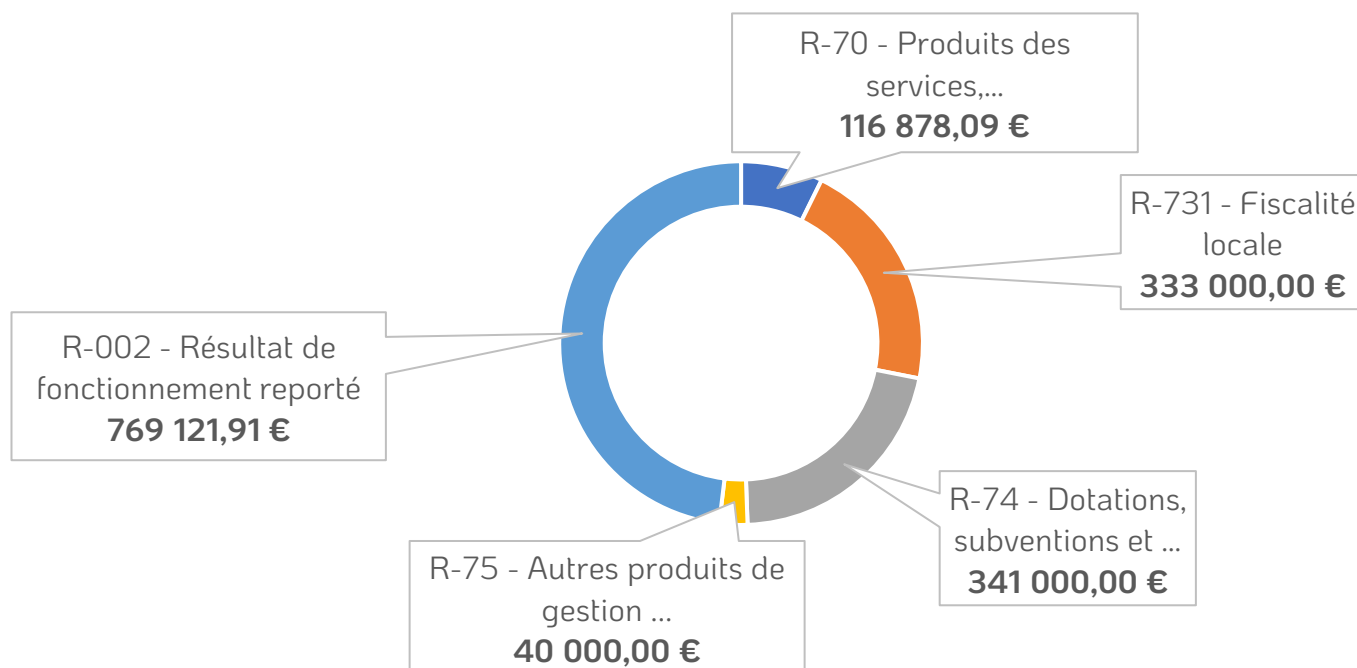
- 115.000 € via le FDI
- 6.000 € via le Fonds de concours de la CCCB
- 99.973,62 € via Territoire d'Énergie 28
- 6.274,84 € via la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux

Un emprunt de 180.000 €, un FCTVA de 91.000 € et un apport de 311.190.49 € de la section fonctionnement permettent d'équilibrer le budget à 906.000 €.

### 5.2.2. Section Fonctionnement

Budget équilibré à 1.620.000 € (1.439.510,43 € en 2025)

### En recettes de Fonctionnement – Budget Principal



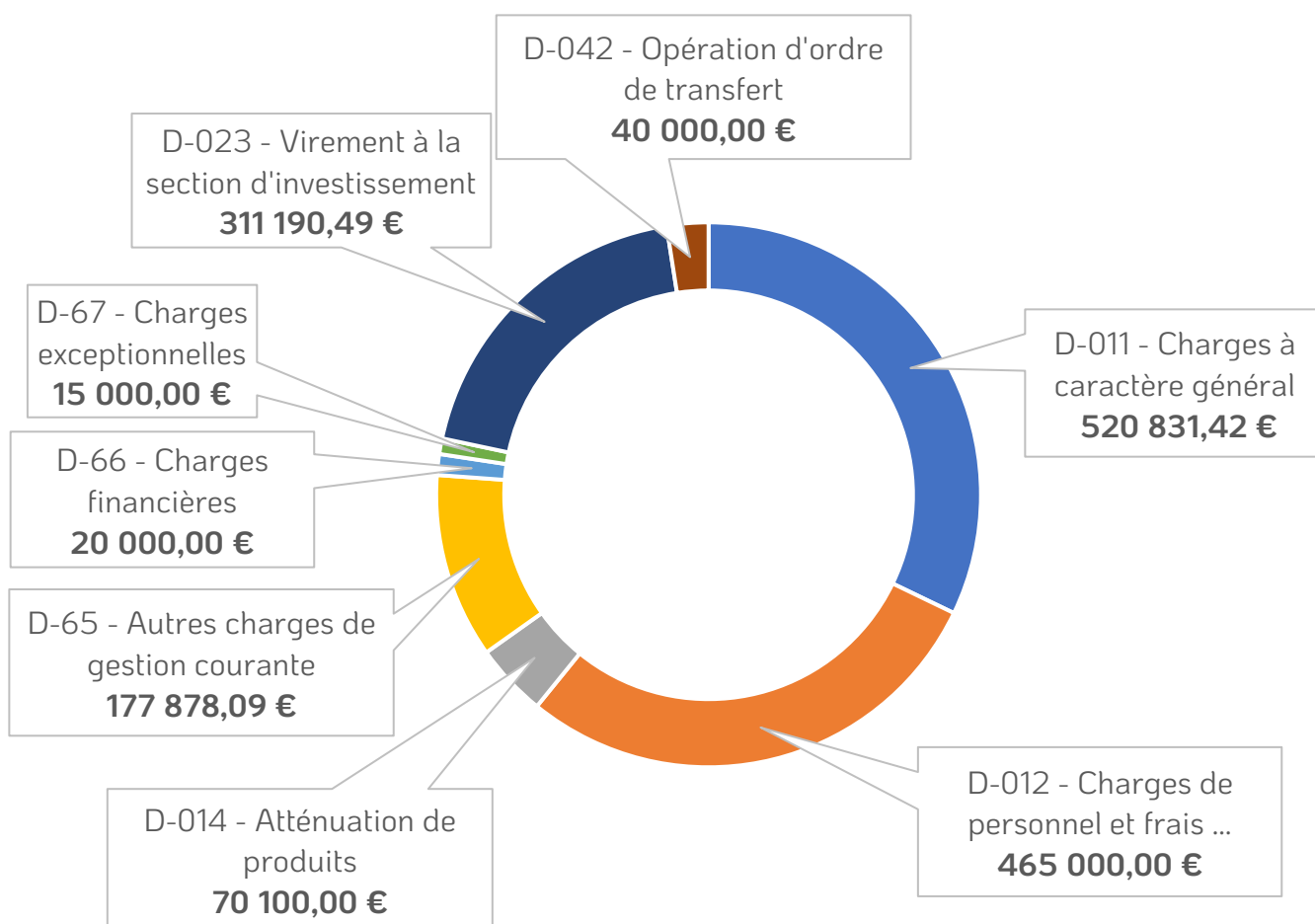
- Commentaires / Observations

R-013 : pas de recettes budgétées.

R-70 : 1 année de redevance pour le parc photovoltaïque de Baignolet.

R-73 : Diminution de 3.000 € par rapport au CFU 2025.

- R-731 : Diminution de 6.000 € par rapport au CFU 2025.
  - R- 74 : Diminution de 40.000 € par rapport au CFU 2025.
  - R- 75 : Diminution de 3.500 € des loyers.
- En dépenses de Fonctionnement – Budget Principal*



- Commentaires / Observations

- D-011 : Permet d'équilibrer le budget primitif (+ 351.750 € par rapport au CFU 2025)
- D- 012 : **Permet** d'équilibrer le budget primitif (+ 105.800 € par rapport au CFU 2025)
- D- 014 : + 10.000 € par rapport au CFU 2025
- D- 65 : + 17.500 € par rapport au CFU 2025
- D- 66 : + 6.600 € par rapport aux intérêts prévus pour l'année 2026
- D- 023 : Apport de 311.190,49 € à la section investissement.

**Vote du budget primitif 2026 du budget général.**

Le conseil municipal, après en avoir étudié et voté le Compte Financier Unique 2025 de la commune, et l'affectation des résultats, approuve le budget primitif 2026 qui s'équilibre :

- En section de fonctionnement à 1.620.000 €
- En section d'investissement à 906.000 €

ABSTENTION : 0

CONTRE : 0

POUR : 19

### 5.2.3. Informations sur la gestion des budgets

Conformément à l'article L. 1612-28 du CGCT, l'assemblée délibérante autorise le président à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans les limites suivantes :

- Fonctionnement : 7.50%
- Investissement : 7.50%

## 6. Vote des Taux des Impôts locaux

Lors de la création de la commune d'Éole-en-Beauce en 2016 puis en 2019, étant donné que l'écart entre le taux le plus faible et le taux le plus élevé de chaque commune historique de chaque taxe était supérieur à 20 %, les conseils municipaux des communes historiques ont décidé qu'un lissage des taux des taxes se ferait sur 12 ans. Par conséquent, le conseil municipal vote chaque année un taux moyen pour chaque taxe.

En 2021, pour compenser la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales, la part départementale de la taxe foncière sur les propriétés bâties a été transférée à la commune. Le taux communal et le taux départemental ont simplement été additionnés pour créer un nouveau taux de référence utilisé par les communes.

### *Vote des taux des impôts locaux 2026.*

Les bases doivent augmenter de 0,8% entre 2025 et les prévisions 2026, il est proposé de ne pas faire varier les taux moyens des impôts locaux, soit :

- Taxe Foncière Bâtie (TFB) : 30,30 % ;
- Taxe Foncière Non Bâtie (TFNB) : 17,68 % ;
- Taxe d'Habitation (TH) : 6,52 %.

Pour rappel, ces taux des impôts locaux sont des taux moyens qui doivent entrer dans le cadre du lissage adopté par la nouvelle commune d'Éole-en-Beauce.

ABSTENTION : 0

CONTRE : 0

POUR : 19

## 7. Vote du prix de l'eau

### **RAPPEL TARIFS EN COURS DEPUIS LE 01/01/2026 :**

- Abonnement : 30 €/an soit 15 € pour 6 mois ;
- Prix de vente de l'eau à 1,94 €/m<sup>3</sup>.

- Proposition :

Il est proposé de conserver les tarifs actuels

### *Vote des tarifs de l'eau.*

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide les tarifs suivants :

- Part fixe : 30 €/an
- Part variable : 1,94 €/m<sup>3</sup> (y compris la taxe interconnexion CCCB)

Seront ajoutées, la taxe FSIAREP et les redevances obligatoires dues à l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne.

ABSTENTION : 0

CONTRE : 0

POUR : 19

## 8. Tarifs de location des salles

Ce point sera débattu lors d'une prochaine séance

## 9. Tarifs des concessions

### *Vote des tarifs des concessions des cimetières.*

Monsieur le Maire rappelle les tarifs appliqués à ce jour.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de reconduire les tarifs pour la commune d'Éole-en-Beauce comme suit :

- Concession trentenaire : 200 €
- Concession cinquantenaire : 400 €
- Cav'urne pour 50 ans : 150 €
- Redevance de seconde et ultérieures inhumations : 100 €
- Jardin du souvenir (Villeau) : Gratuit

ABSTENTION : 0

CONTRE : 0

POUR : 19

## 10. Questions diverses

- Bilan logements communaux

La commune possède 7 logements communaux :

- 3 rue de la grande barre à Villeau
  - 3 bis rue de la grande barre à Villeau
  - 3 ter rue de la grande barre à Villeau
  - 5 rue de la grande barre à Villeau
  - 10 place de la poste Viabon
  - 4 rue du moulin à Fains la Folie
  - Ancienne mairie Fains la Folie
- Vente de logements au cours de l'année 2025 :
- ✓ *20 rue de l'épinette – Villeau.*

Vente réalisée le lundi 24 mars 2025

- ✓ *20 bis rue de l'épinette – Villeau*

Vente réalisée le lundi 17 mars 2025.

- Cérémonies du 8 mai et du 11 novembre

- Rappel :

8 mai 2024 : Villeau

11 novembre 2024 : Viabon

8 mai 2025 : Baignolet

11 novembre 2025 : Fains la Folie

- Proposition :

8 mai 2026 : Germignonville

11 novembre 2026 : Viabon

Horaires : 10h30 puis 11h15

- Festivités du 14 juillet 2026

Elles auront lieu à Fains la Folie.

- Installation du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Cœur de Beauce

Lundi 13 avril, le conseil communautaire de la nouvelle mandature a été installé.

Président : Laurent CLÉMENTONI, Maire de Garancières-en-Beauce

Vice-présidents :

Julien BIRRE, en charge des affaires scolaires, périscolaires et enfance-jeunesse, accompagné de 3 conseillers communautaires délégués : Gwenaëlle VINCHON pour l'enfance-jeunesse, Sébastien DAVID, Adjoint au maire de Janville-en-Beauce pour les affaires scolaires de la zone Nord, et François COTTIN, Maire de Guillonville pour les affaires scolaires de la zone Sud ;

Fulbert LEVEILLARD, Maire de Courbehaye, en charge des finances, de la politique des achats et de la commande publique, de la prospective financière, et des ressources humaines, accompagné d'un conseiller communautaire délégué : Francis BESNARD, Maire de Fresnay-l'Évêque ;

Dany BERTHEAU, Maire de Poupry, en charge de la politique culturelle et touristique communautaire, accompagnée d'un conseiller communautaire délégué : Stéphanie RENVOISÉ, Maire déléguée de Montainville ;

Clément HAQUET, Maire de Les Villages Vovéens, en charge de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme, accompagné de Fabien EUGÈNE, Maire d'Ymonville ;

Mathilde WEILL, Maire de Nottonville, en charge des services à la population et à la santé ;  
Claude PIERRE, Maire de Baigneux, en charge du patrimoine bâti communautaire,  
accompagné de Mathieu BOURGEOIS, Adjoint au maire d'Orgères-en-Beauce ;  
Roland SCHACH, Maire de Toury, en charge la politique contractuelle et du développement durable ;

Christian NAOUR, Maire de Janville-en-Beauce, en charge des mobilités y compris le transport scolaire, et de la politique du logement et de l'habitat ;

Benoit PELLEGRIN, Maire de Terminiers, en charge de la communication, de la politique sportive et événementielle ;

Laurent LECLERCQ, Conseiller municipal de Toury, en charge de l'eau et de l'environnement, accompagné d'Alexandre JAQUEMET, Maire de Neuville-Saint-Denis.

Sont également membres du bureau communautaire :

Marie-Hélène RICOIS, Maire de Moutiers-en-Beauce, Alain DUPUIS, Maire de Oinville-Saint-Liphard, Yolande LETORD, Maire de Gommerville, Philippe GAUCHERON, Maire de Varize, Laetitia GOIMBAULT, Maire de Réclainville, Marc LANGÉ, Maire de Lumeau.

- Commissions thématiques intercommunales

Les commissions thématiques communautaires sont ouvertes aux conseillers municipaux et conseillers communautaires, chaque commune a un délégué titulaire et un délégué suppléant (l'un ou l'autre assiste à la commission – attention pas les deux élus).

La commune n'est pas obligatoirement représentée dans toutes les commissions, c'est au choix du conseil municipal.

*(Titulaire / Suppléant)*

- Commission affaires scolaires – enfance-jeunesse : Julien BIRRE / Gwenaëlle VINCHON
- Commission finances et prospective financière : Marc HENRION /
- Commission culture et tourisme : Julien BIRRE /
- Commission des services à la population et santé : Chantal LEMAIRE /
- Commission patrimoine bâti communautaire : Stéphane CHANCOLLON / Marc HENRION
- Commission contractualisation et développement durable : Morgan LANDEAU /
- Commission mobilité et habitat : Vincent FAUCHEUX /
- Commission des équipements sportifs et de l'évènementiel : Corinne BOUCHET /
- Commission de l'eau et de l'environnement : François VASSORT / Vanessa VOYET

Les questions « urbanisme » seront traitées en conférence des maires et le développement économique au sein du bureau communautaire avec une information ou une délibération en conseil communautaire selon le contexte.

- Problème transport scolaire

Des parents alertent que d'après Rémi, les lycéens n'habitant pas Voves ne peuvent pas inscrire leurs enfants dans le bus partant de Voves.

- Problème transport routier venant de Eiffage et allant à la SMBP

Il est signalé que plusieurs camions empruntent la voie interdite au 19 t entre Viabon, Lutz et Prasville.

Séance levée à 22h43.

Le maire, Julien BIRRE

